50e ANNÉE

N° 17.711
DIRECTION & ADMINISTRATION
8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS
8, boulevard des Capucines
LA PUBLICITÉ EST REÇUE
aux Bureaux du Journal,
à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 6 m. 6 m. 1 an
Gironde et limitrophes 13f 24f 45f
France et Colonies 14 26 48
Etranger 18f 35f 65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

1re EDITION

VENDREDI 31 DÉCEMBRE 1920
S. SYLVESTRE
SOLEIL : lev. 7h 41 ; coucher 4h 28
LUNE : D. Q. le 1er ; N. L. le 9

La retraite d'un grand ambassadeur

Le moment où M. Paul Cambon quitte l'ambassade de Londres, après vingt-deux ans d'éminents services ininterrompus, marque certainement un point critique dans l'évolution des relations franco-britanniques. Deux gouvernements et deux peuples, étroitement unis dans la fraternité de la lutte militaire, semblent aujourd'hui, le danger le plus visible écarté, se séparer sur les avenues de la paix. Essayons donc de dégager, dans les

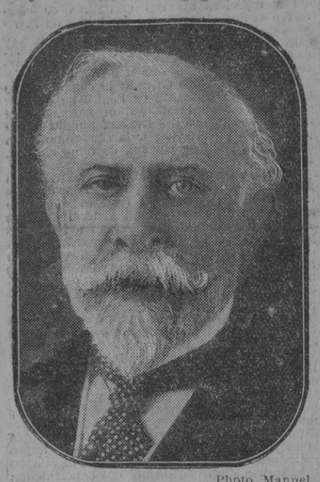

Photo Manuel

exemples mêmes de M. Paul Cambon, des souvenirs et des leçons.

L'éminent ambassadeur avait traversé d'abord l'administration préfectorale et celle de nos possessions d'outre-mer; il avait acquis ainsi une expérience de la vie pratique à laquelle un trop grand nombre de membres de la Carrière demeurent volontiers indifférents. Préfet, il avait manié de près des hommes de toutes classes et de toutes cultures; résident général en Tunisie, il s'était persuadé que les formules bureaucratiques de la métropole ne sont point, même sur papier de luxe, des articles d'exportation. Ainsi formé, nul mieux que lui n'eut l'art de connaître, au point qu'il sût toujours leur parler, les Anglais du temps d'Edouard VII.

Avec ce grand souverain, d'esprit profondément britannique, mais aussi de sens européen très averti, M. Paul Cambon réalisa l'Entente cordiale. Il est juste de rappeler qu'il trouva un concours tenace en celui de nos ministres des affaires étrangères qui demeura le plus longtemps titulaire de son portefeuille, M. Delcassé. Rapprocher l'Angleterre de la France, très peu d'années après Fachoda, était un dessein d'une rare hardiesse, et pourtant exactement conforme aux intérêts des deux nations voisines, ainsi qu'à la paix de l'Europe; aussi devons-nous l'hommage d'une respectueuse gratitude aux précurseurs qui l'ont compris les premiers : le traité franco-anglais du 8 avril 1904 est un des faits capitaux de l'histoire contemporaine.

Cette convention n'est pas née spontanément, tout d'un coup; elle fut précédée et préparée par de patientes démarches, délicates et variées, dont elle consacra officiellement le succès. Avant de se concerter sur un texte exprès, l'Angleterre et la France ont procédé ensemble à une sorte d'examen de conscience; elles ont aligné les litiges qui les séparaient, d'ordre colonial pour la plupart; elles ont placé en regard le tableau des inconvénients que leur division vaudrait à l'une et à l'autre. Finalement, elles ont transigé, sur le plan d'une mutuelle intelligence de leurs intérêts essentiels.

L'Entente cordiale, ainsi définie, les a faites plus fortes l'une et l'autre. L'Angleterre a consolidé sa situation en Egypte, c'est-à-dire sur une zone d'étape entre l'Europe et l'Inde; la France s'est affermie par le Maroc dans l'Afrique du Nord, qui est le prolongement naturel et nécessaire de sa puissance métropolitaine. Au regard de ces réalisations dominantes, les autres articles de l'accord général sont du détail. Retenons donc surtout que jamais, depuis 1904, l'Angleterre n'a paralysé la France au Maroc, ni la France entravé l'Angleterre en Egypte.

A la faveur de cette harmonie supérieure, il devint possible d'associer plus étroitement les énergies des deux peuples, en vue de résister aux menaces qu'accumulait déjà contre eux l'ambition pangermaniste. M. Paul Cambon n'omit aucune précaution, aucune habileté, pour encourager ce progrès; il avait acquis, dans les milieux dirigeants britanniques, la haute autorité d'un ami tout à la fois indépendant et clairvoyant. Très renseigné sur Berlin, où son frères Jules représentait alors la France, il jugeait Guillaume II avec la même sévérité qu'Edouard VII lui-même. Discrètement, mais assidûment, il soutenait les thèses des auteurs inquiétés par l'audacieuse économie germanique, du *Péril allemand*, et de *Made in Germany*.

Après un tel entraînement, lorsque les féodaux d'outre-Rhin jugèrent venu l'instant de leur guerre « fraîche et joyeuse », l'Angleterre et la France se dressèrent côte à côte; la victoire leur fut commune, mais les sacrifices des champs de bataille n'ont point encore porté tous leurs fruits. Aujourd'hui, les deux associées doivent s'aviser qu'elles sont autre chose qu'en 1904, l'Angleterre élargie en une constellation de Sociétés britanniques et anglo-indigènes d'outre-mer, la France assurée d'un domaine extérieur où des hommes d'autres races se sont liés à elle, et de plus reconnue comme initiatrice des temps nouveaux par des peuples d'Europe dont elle a restauré la liberté.

Rentrant dans la vie privée, M. Paul Cambon lègue à son successeur la tâche laborieuse de traiter avec cette plus grande Angleterre. La France cherche, de l'autre côté de la Manche, des hommes de l'envergure d'Edouard VII, capables d'apercevoir les exigences comme les facultés du lendemain de sa victoire. De bons esprits estiment présentement désirable, ainsi qu'avant 1904, d'ouvrir de larges conversations franco-anglaises, ou plutôt franco-britanniques; on y garderait du passé les méthodes de travail éprouvées, mais sans perdre de vue les nouveautés qui, pour l'une et l'autre nations, commandent le proche avenir.

Henri LORIN,
député de la Gironde.

LA TRAGI-COMEDIE DE L'ADRIATIQUE

L'équipée du poète-dictateur prend fin, comme il était malheureusement aisé de le prévoir, sur une journée tragique. Le sang a coulé dans une lutte fratricide. Il ne restait à d'Annunzio qu'à se soumettre et à se démettre. Si maternelle que soit une partie de l'opinion italienne à cet enfant terrible, à ce paladin lyrique d'un rêve casqué, elle comprendra que le gouvernement ne pouvait plus reculer devant son douloureux devoir. Il avait épuisé toutes les formes de la mansuétude. Le général Caviglia a multiplié les démarches amicales, les exhortations, les sommations. Il a reçu l'ordre d'agir, il a prononcé l'*alea jacta est*. L'occupation de Fiume par les troupes régulières est aujourd'hui un fait accompli.

En déclarant, comme il l'a fait à plusieurs reprises, que la querelle de frontières entre l'Italie et la Yougo-Slavie était tranchée par le traité de Rapallo, M. Giolitti a justifié pleinement la nécessité de donner à la parole du pays toute son autorité. Prolonger une situation révolutionnaire et sans issue, c'était s'exposer à des complications redoutables. Belgrade avait fait des représentations. Les Yougo-Slaves parlaient de se charger eux-mêmes de la répression si l'on tardait à exécuter le traité. C'était provoquer en Italie des soulèvements, une agitation malaisée à calmer. Le véritable patriotisme commandait au gouvernement d'en finir.

C'est le cas d'opposer à l'idéalisme intransigeant de d'Annunzio le mot célèbre : « Le difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. » Il a magnifiquement plaidé la cause de la justice et de l'intérêt de l'Italie en réclamant de son verbe enflammé l'entrée de son pays dans la grande guerre. Il lui a donné la puissance d'entraînement de son génie animateur. Il a prodigué, sur terre et dans les airs, au service de sa patrie, un héroïsme auquel va l'hommage de tous. Il a failli payer de sa vie la prodigalité de son effort...

Le devoir présent, c'est l'abdication. D'Annunzio ajoutera le plus beau des fleurons à sa couronne de gloire en faisant à l'Italie un suprême sacrifice, celui de son Rêve. Il eût souillé les belles pages de son épopée vécue, de cet étrange poème lyrique qu'est toute son existence, s'il avait continué à creuser un fossé sanglant entre l'Italie et les Italiens qui ont eu foi en lui... En se résignant, il tombe, mais il tombe de haut.

Le beau geste, oui, le véritable geste de grandeur et de noblesse, c'est celui par lequel d'Annunzio remet l'épée au fourreau. Pour celui-là, d'autres gestes lui seront pardonnés, non seulement en Italie où l'on a gardé tant de complaisances pour l'enfant prodigue, mais dans le monde, qui n'avait pas laissé de montrer quelque agacement devant une aventure trop romantique, où la comédie et la tragédie — comme on vient de le voir — mêlent fâcheusement leurs masques d'ironie et de douleur.

Les vrais amis du poète (il en compte encore beaucoup) souhaitent pour lui que sans prendre sa retraite dans une tour d'ivoire, où il étoufferait, il songe enfin à habiter ces « temples sereins » dont parle un de ses maîtres. Le bruit de sa mort a couru un instant, une mort qu'il avait peut-être entrevue dans un décor de mer, face au ciel embrasé par les splendeurs mourantes du crépuscule. Il n'est que blessé au front, siège de la pensée, et très légèrement : « C'est moi que l'on vise, a-t-il dit en se sentant touché; je m'y connais. »

S'il a toujours servi de cible à la destinée, c'est qu'il lui a parfois offert sa poitrine, pour le geste plutôt que pour l'idée. L'heure de la retraite féconde paraît avoir sonné. Il y a place dans la paix pour l'action, une action qui serait la sœur du rêve. Le rêve pacifique d'un poète tel que d'Annunzio, c'est une réalité vivante : le beau roman qu'il nous doit, ou le beau film...

P. B.

Après l'occupation de Fiume

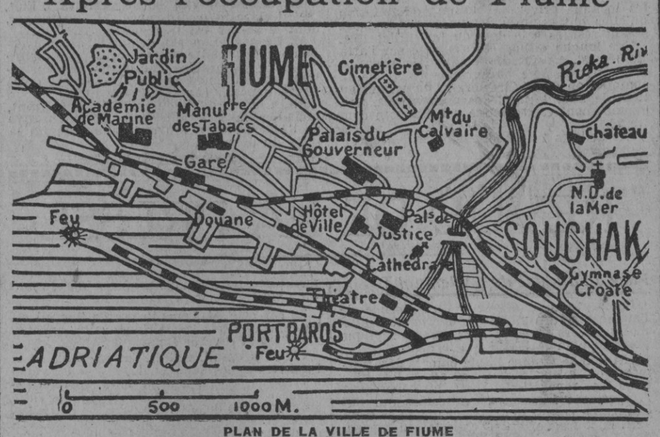

PLAN DE LA VILLE DE FIUME

C'est vendredi dernier que les troupes régulières du général Caviglia occupaient les positions avancées de Fiume, sous la protection de la flotte de combat, qui était entrée dans le port.

Dans la journée et la nuit de samedi le débarquement des troupes continuait, et dimanche matin les soldats de Caviglia occupaient les premières maisons de la ville.

L'avance des troupes régulières fut rendue très difficile par la nécessité de s'emparer de chaque maison transformée en fortin par les « arditi » qui se servaient de grenades, de mitrailleuses et d'artillerie, alors que leurs adversaires ne faisaient usage que de fusils.

C'est du palais du gouverneur, où il avait établi son quartier général, que d'Annunzio fit, mercredi, au Conseil communal, la remise de ses pouvoirs.

Rome, 29 décembre, 20 heures. — Ce matin, à Abazzia, les parlementaires fiumains, Gigante et Venturi, ont présenté aux parlementaires italiens une lettre par laquelle d'Annunzio remet ses pouvoirs, déclarant accepter les conditions dictées par le général Caviglia de libérer les légionnaires de leur serment spécial et de les dissoudre sur place. Les légionnaires qui se sont installés à Fiume avant la dernière sommation seront amnistiés.

On considère que l'accord relatif à Fiume est conclu.

La dernière proclamation

Rome, 30 décembre. — D'Annunzio, avant son départ, a lancé aux troupes régulières un message d'une rhétorique grandiloquente et enflammée pour expliquer sa détermination :

« Je suis toujours vivant et implacable, dit-il, et tandis que jusqu'à hier je m'étais préparé au sacrifice auquel j'avais accoutumé mon âme, aujourd'hui je me prépare à défendre ma vie. Je l'ai exposée cent et cent fois, souriant, pendant la guerre, mais il ne vaut pas la peine de la jeter maintenant au service d'un peuple qui n'a même pas su sacrifier sa cupidité pour des ripailles de Noël. Le gouvernement fait assassiner avec une froide détermination des gens aux vertus sublimes, comme ceux qui, depuis seize mois, souffrent et luttent à mon côté et ne se sont pas encore lassés de souffrir et de lutter. »

Les Serbes s'impatientaient

Milan, 30 décembre. — On se demande pour quelles raisons le gouvernement italien prit la décision d'avoir recours aux moyens les plus énergiques pour mater la révolte de d'Annunzio. On apprend que cette décision fut prise à la suite d'une démarche du gouvernement de Belgrade, qui avait annoncé son intention de mettre fin aux provocations de d'Annunzio si l'Italie ne prenait pas sur elle de faire appliquer le traité de Rapallo. Cette démarche fut renouvelée la semaine dernière. Une action yougo-slave aurait eu de telles conséquences que le gouvernement italien a préféré courir le risque d'une répression sanglante. Gabriele d'Annunzio a persisté dans son attitude de révolte parce qu'il escomptait un soulèvement général de l'Italie en sa faveur. Il trahit cet espoir dans un message qu'il a fait lancer par avion sur Trieste. « L'Italie, disait-il, qui est déshonorée à jamais devant le monde, ne va-t-elle pas pousser un cri, lever la main ? »

Le sort de d'Annunzio

Rome, 30 décembre. — On ignore les intentions de d'Annunzio, mais ceux qui le connaissent intimement craignent qu'il contribue par son attitude à exciter les esprits contre le ministère et contre les partis politiques qui n'ont pas toujours approuvé son intransigeance. Parlant de l'ex-dictateur, M. Giolitti a déclaré qu'il ne fera de lui, en aucun cas, un martyr.

Un succès pour M. Giolitti

Rome, 29 décembre. — On peut dire que la solution de la question de Fiume, telle qu'elle semble désormais se dessiner, représentera le triomphe de la volonté personnelle de M. Giolitti. Ses adversaires, soit à Fiume, soit en Italie, avaient espéré qu'au dernier moment la volonté du président du conseil fléchirait devant la résistance de d'Annunzio. Ils avaient également escompté des défections dans l'armée et la marine, ou des mouvements nationalistes de caractère révolutionnaire à travers l'Italie. Aucune de ces prévisions ne s'est réalisée; l'armée et la marine ont obéi d'un seul mouvement aux ordres partis de la présidence du conseil et, sauf quelques manifestations sans importance, tout est resté calme.

La volonté de d'Annunzio a dû céder devant celle de Giolitti. Il est à souhaiter que le Conseil communal de Fiume reste maître de la situation.

Les pourparlers russo-polonais auraient été repris

On trouvera ci-dessous la dépêche annonçant que les pourparlers de Riga seraient repris. Cette nouvelle, non confirmée d'ailleurs, n'est pas de nature à modifier notre façon de voir sur les intentions des bolcheviks.

Au reste, la Roumanie n'a pas manqué d'avertir les alliés : On sait qu'elle les a prévenus officiellement de la concentration de douze divisions bolchevistes à ses frontières. De son côté, la Pologne se sent également menacée. On mande, en effet, de Varsovie que les partis politiques de la Diète sont unanimes à reconnaître la nécessité urgente d'un accord militaire avec la France, accord dont les clauses pourraient être élaborées après le vote de la Constitution polonaise.

Tous ces faits suffisent à expliquer l'attitude, les préparatifs et les projets actuels de l'Allemagne et du gouvernement des Soviets. Le sort de la Pologne, de la Haute-Silésie et de la Bessarabie roumaine intéresse trop directement les alliés pour qu'ils ne préviennent pas les desseins bolchevico-allemands et ne ripostent pas — à temps — avec toute l'énergie désirable.

Riga, 29 décembre. — Les négociations russo-polonaises auraient été reprises, certaines concessions ayant été faites des deux côtés. Les Polonais espèrent que les négociations seront définitivement conclues vers le milieu du mois de janvier.

La Russie est maintenant aux mains des superbolcheviks

Helsingfors, 29 décembre. — Au Congrès communiste de Moscou, les extrémistes dirigés par Boukharine et Radek ont définitivement pris le dessus. Les bolcheviks modérés, excepté Lénine, ont perdu toute autorité et n'exercent plus aucune influence sur la marche des événements. Lounatcharsky et Bontch-Brouevitch, mis en minorité, quittent le gouvernement.

Les rouges démobilisent-ils ?

Moscou, 30 décembre. — Les opérations militaires d'importance majeure étant terminées, la démobilisation partielle de l'armée rouge a commencé.

N. B. — Ce radio de Moscou est en contradiction avec le rapport de la Roumanie signalant la présence sur la frontière de douze divisions bolchevistes.

Tchitcherine veut rassurer la Roumanie

Moscou, 30 décembre. — Tchitcherine a répondu aux deux Notes de M. Take Jonesco par le message suivant :

« La Russie et l'Ukraine n'ont aucune intention d'ordre militaire contre la Roumanie, et si le gouvernement roumain veut bien accepter les propositions qui ont été faites en vue d'une Conférence de la paix, tout danger de conflit sera écarté.

LES SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES

Les fêtes de Font-Romeu

Les sports d'hiver reprennent aux Pyrénées

Il y a une quinzaine d'années environ que, pour la première fois, les skis apparurent dans nos montagnes. Ceux qui les premiers chaussèrent les longues planchettes de bois, se rappellent le succès de curiosité et d'incrédulité qu'eut cette innovation, comme toutes les autres innovations. Les paysans sortant des granges regardaient, ahuris, les skieurs, glissant à toute allure sur la neige, mais refusaient énergiquement tous les essais qu'on leur proposait.

Peu à peu cependant, les skis faisaient de nouveaux adeptes : hommes de sport, pyrénéistes, etc.

Déjà, à Pau, un des pionniers, mort depuis, M. Falisse, avait monté une petite fabrication de skis où s'approvisionnaient tous les néophytes.

En 1908 eurent lieu la première fête et le premier concours; le 8 février, à Payolle, et quelques jours plus tard à Eaux-Bonnes. Concours naïfs, où les grands champions n'avaient pas, quelquefois, plus de quinze jours de pratique, et où le juge à l'arrivée de la première course passait à un camarade la vieille toquante qui servait de chronographe pour devenir le champion de la deuxième course.

Concours pittoresque, car la foule, incertaine du costume à revêtir pour assister à ces spectacles polaires, sortait tout ce qu'il y avait de plus hétéroclite dans les garde-robes : le casque colonial voisinait avec le passe-montagne, le panier du pescoft toulousain avec le sac réglementaire du sous-officier en permission.

Malgré cela, et peut-être à cause de cela, ce fut un succès brusque, énorme : les auberges et les hôtels de montagne pleins à craquer les jours de concours. En longues théories, les autos sillonnaient les vallées, et déjà les paysans ne se retournaient plus pour regarder un skieur.

En même temps, le sport se disciplinait. Des professionnels, venus de Suisse et de Norvège, avaient enseigné les bons principes aux jeunes adeptes du Béarn et de la Bigorre. Les compartiments des trains, au retour, retentissaient de discussions passionnées sur le « télémark » et le « christiania ». L'armée elle-même s'en mêlait : le 18e formait des escouades de skieurs, des alpins venaient disputer des épreuves, et même des bersaglieri italiens.

A côté des skis, de nouveaux engins venaient amuser la foule, qui n'a pas toujours le temps de s'initier à la pratique du ski. Des bobsleighs dévalaient sur les pistes préparées, et on rencontrait des luges sur toutes les pentes.

A cette foule anonyme se mêlaient parfois des hôtes illustres ou des célébrités mondaines : Sa Majesté Alphonse XIII assistait à un concours des Eaux-Bonnes, et Mlle Mérentié est arrivée première dans un concours de luge à Cauterets.

Luchon, poussant sa crémaillère jusqu'à Superbagnères, ouvrit de nouveaux champs de skis, et déjà on parlait d'un immense palace se construisant à Font-Romeu, pour servir de centre sportif dans les plaines enneigées de la Cerdagne.

Puis la guerre vint...

Les skieurs partirent aux armées, d'où tous, hélas ! ne revinrent pas. Pendant l'hiver 1918-1919, les champs de ski restèrent encore déserts : les skieurs montaient la garde sur le Rhin.

En 1919-1920, la reprise préparée ne put avoir lieu, car cet hiver n'eut d'hiver que le nom et fut, en réalité, au point de vue du thermomètre, un printemps.

Cette année, c'est la grande reprise; toutes les stations hivernales ont préparé et coordonné leurs efforts; un calendrier des sports d'hiver a été établi.

Le voici :

Font-Romeu, du 27 décembre au 15 janvier.

Luchon, du 15 janvier au 23 inclus.

Cauterets, du 24 janvier au 31 inclus.

Eaux-Bonnes, du 12 février au 26 inclus.

Barèges et Gavarnie, du 27 février au 15 mars inclus.

Font-Romeu inaugure donc la reprise, et cette inauguration promet d'être magnifique.

Sous le patronage de la Compagnie du Midi, la Société des chemins de fer et hôtels de montagne a invité toutes les personnalités du tourisme parisien et pyrénéen aux fêtes sportives qui, les 27 et 28 décembre, marqueront le début de la saison des sports d'hiver aux Pyrénées.

L. Le B...

L'Allemagne maintient son refus de désarmer

Un avertissement du président du conseil à l'ambassadeur d'Allemagne

Conformément à la note remise le 24 décembre au général Nollet, M. von Simons, ministre des affaires étrangères au Reich, et M. Goeppert, chef de la délégation allemande auprès de la Conférence des ambassadeurs, ont fait savoir aux représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie que l'Allemagne maintenait son refus dans la question du désarmement des gardes civiques.

D'autre part, le gouvernement du Reich a également marqué son intention de lier la question du désarmement à celle des réparations.

Pour apprécier la gravité du refus allemand, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur les forces dont l'Allemagne dispose actuellement.

La Reichswehr, faite de 100,000 hommes, est composée de soldats de métier qui, en cas de conflit, constitueraient des cadres excellents.

Les prétendues gardes civiques (einwohnerwehr) forment un effectif imposant et facile à mobiliser.

Enfin la police de sûreté qui vient d'être réorganisée sur des bases militaires, avec un armement perfectionné (grenades, pistolets mitrailleurs, mitrailleuses, autos blindées), comprend un personnel qui atteint près de 100,000 hommes. Ce personnel, chargé d'assurer l'ordre civique sur le territoire de la Prusse, double l'effectif de la reichswehr.

Comme le déclarait dernièrement M. André Lefèvre à la tribune de la Chambre, le total de ces forces représente plus de 300,000 hommes de cadres et plus de 2 millions d'hommes d'einwohnerwehr.

***

Bien qu'aucune initiative n'ait été prise encore à Paris ou à Londres en vue d'une entrevue, il semble indispensable que les gouvernements alliés confèrent entre eux pour liquider au plus tôt, d'un commun accord, cette question du désarmement de l'Allemagne, qui constitue une question de politique générale

Les alliés ne sauraient en effet tolérer ces manquements graves de l'Allemagne. L'accord de Spa, qui représentait déjà une concession faite à l'Allemagne, est intervenu après une étude approfondie et une discussion prolongée, après la consultation des experts les plus qualifiés, le maréchal Foch notamment. Il a été tenu compte de la nécessité d'assurer à l'Allemagne sa sécurité intérieure et extérieure, et il n'y a pas de raisons valables pour y revenir aujourd'hui.

D'ailleurs, la Conférence des ambassadeurs a chargé lundi le comité militaire interallié de Versailles d'établir avant le 31 décembre un rapport sur l'état actuel d'exécution des clauses militaires, navales et aériennes du traité de Versailles.

Les gouvernements alliés seront ainsi en mesure d'apprécier en connaissance de cause l'importance des inexécutions allemandes et d'y adapter les sanctions nécessaires.

En tout cas il ne saurait être question de laisser liée, comme tendent à le faire les représentants du Reich, la question du désarmement à celle des réparations. Elles sont absolument distinctes.

D'une part il faut mettre l'Allemagne hors d'état de nuire à nouveau; d'autre part elle doit payer les dommages qu'elle a volontairement causés. Ce sont deux ordres d'application essentiellement différents dans leurs origines comme dans leurs conséquences. Ce n'est pas en menaçant d'une réduction sur l'indemnité qu'elle doit, que l'Allemagne peut songer à obtenir des alliés une atténuation à son désarmement. La France a montré à Spa l'intérêt qu'elle attachait à voir l'Allemagne rester pacifique, car la restauration de notre pays est en étroite relation avec sa sécurité. Elle doit maintenir sa manière de voir sur ce point avec un complet sang-froid et une fermeté réfléchie.

On lira ci-dessous l'avertissement donné par M. Georges Leygues à l'ambassadeur d'Allemagne. Le gouvernement du Reich sait maintenant qu'il devra remplir ses engagements sous peine des sanctions prévues par les alliés.

Paris, 30 décembre.

M. Leygues a reçu ce soir M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne, et il lui a montré les dangers qui pourraient résulter pour l'Allemagne de sa persistance dans son attitude d'opposition au traité de Versailles et à ses engagements de Spa.

LES AMBASSADEURS ALLIÉS CHEZ M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 30 décembre. — **M. Leygues, président du conseil, a reçu ce matin lord Hardinge, ambassadeur d'Angleterre, et le comte Bonin-Longarre, ambassadeur d'Italie.**

LE COURS DES NÉGOCIATIONS

Le problème du désarmement de l'Allemagne se trouve actuellement posé dans son ensemble devant les gouvernements alliés. Trois questions particulières sont actuellement pendantes :

1. Désarmement des einwohnerwehren, ou gardes d'habitants;

2. Désarmement de la sicherhertspolizei, ou police de sûreté;

3. Livraison du matériel de guerre en excédent aux frontières de l'Est.

L'arrangement de Spa du 9 juillet dernier a prévu l'exécution immédiate de ces trois mesures. Il a également précisé les sanctions qu'entraînerait leur inexécution dans la formule suivante :

« Si à n'importe quelle date, avant le 1er janvier 1921, la commission de contrôle constate que les termes du présent arrangement n'ont pas été exécutés, les alliés procéderont à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la région de la Ruhr ou toute autre, et ils ne l'évacueront que le jour où toutes les conditions ci-dessus prévues auront été intégralement remplies. »

Or, le gouvernement allemand, par ses notes du 9 et du 22 décembre, oppose une fin de non-recevoir à la demande transmise par le général Nollet au nom de la commission interalliée de contrôle militaire à Berlin, tendant au désarmement des gardes civiques en Bavière et en Prusse orientale, et à la dissolution des organisations dites seldschutz. Il invoque comme raisons le bolchévisme, qui peut venir de l'extérieur en Prusse orientale, et les désordres qui peuvent venir de l'intérieur en Bavière.

En ce qui concerne la police de sûreté, le général Nollet a fait remettre le 23 décembre au ministère des affaires étrangères à Berlin une note relative aux infractions constatées dans l'exécution du programme adopté en vue de sa réorganisation. En effet, la dissolution de la sicherhertspolizei n'est pas effectuée pratiquement. Elle s'est souvent transformée en organisations nouvelles qui ont seulement changé de nom.

Les décrets nécessaires en vue de sa dissolution, ou bien n'ont pas été pris par le gouvernement, ou bien, s'ils l'ont été, sont restés sans effet. Quinze Etats sur vingt-trois ont ordonné sa disparition par décret; mais huit Etats, dont certains très importants, n'ont pris encore aucune mesure administrative à cet égard.

Le 26 décembre, la délégation allemande auprès de la Conférence de la paix a fait remettre à Paris, à la Conférence des ambassadeurs, une note en réponse à une communication de la commission de contrôle interalliée, datée du 23, et relative à la réorganisation de la police allemande.

Dans ce document, le gouvernement allemand proteste qu'il n'a enfreint ni le traité de paix ni l'accord de Spa; il invoque une fois de plus le danger du bolchévisme et rejette sur la France la responsabilité des événements qui pourraient survenir.

A la même heure, à Berlin, M. Simons, ministre des affaires étrangères, accomplissait une démarche inusitée : il se rendait en personne à l'ambassade de France, en compagnie, comme interprète, de M. Goeppert, directeur à la Wilhelmstrasse et ancien président de la délégation allemande de la paix; il précisait à M. Charles Laurent le sens de sa note et faisait allusion, en outre, aux difficultés qu'une atmosphère défavorable entre la France et l'Allemagne pourrait apporter à la bonne marche des négociations entreprises à Bruxelles au sujet des réparations, négociations qui doivent reprendre le 10 janvier.

Le lendemain, M. Goeppert renouvelait sa démarche à l'ambassade de France, tandis que M. de Haniel, sous-secrétaire d'Etat, faisait une communication analogue au chargé d'affaires anglais et à l'ambassade d'Italie.

Reste le troisième point en litige : la livraison du matériel d'artillerie des forteresses de Kœnigsberg (390 pièces) et de Kustrine (298 pièces). Prétextant l'insécurité de la frontière polonaise, le gouvernemental allemand, par une note du 26 décembre, demande à ne pas désarmer ces deux forteresses, ainsi que la ville-frontière de Boyen.

Tel est l'ensemble du problème que le gouvernement français examine en ce moment.

Le centre d'aviation de Saint-Cyr mis au pillage

DIX-HUIT SOLDATS ET CAPORAUX ET DEUX SERGENTS ARRETES TRENTE-SEPT REGELEURS DECOUVERTS

Paris, 30 décembre. — L'affaire de vols au service du matériel d'aviation de Saint-Cyr-l'Ecole prend des proportions de plus en plus considérables; le montant des détournements constatés à ce jour dépasse le million.

C'est en septembre dernier que le commandant Peralda, qui dirigeait alors le centre d'aviation de Saint-Cyr, avec, sous ses ordres, le lieutenant Fornage et le sergent Gauthey comme secrétaire, s'aperçut que le matériel disparaissait. D'immenses remorques pour le transport des avions, et même des autos neuves, étaient escamotées. Le commandant Péralda signala les vols au ministère de la guerre; des enquêtes furent prescrites, qui restèrent sans résultat. Quelque temps après, tous les officiers du centre furent changés, et de sérieuses recherches furent reprises. Au bout de quelques jours, les enquêteurs s'aperçurent qu'il y avait des fuites dans leur entourage immédiat. Des « trucs » imaginés par eux pour pincer les voleurs étaient éventés sans qu'on pût savoir ni comment ni par qui. Dès lors, ce fut en plein air, loin de toute oreille indiscrète, qu'ils se concertèrent pour pousser leurs investigations. Grâce à ces précautions, quatre arrestations furent rapidement opérées; six autres suivirent, puis huit autres encore, appartenant tous, comme caporaux ou soldats à la 5e section des ouvriers d'aviation. Ils ne tardèrent pas à dénoncer ceux qui leur avaient permis d'échapper jusqu'à ce moment à toute surveillance. Ce n'étaient autres que les sergents Gauthey et Sagotyr. De par leurs fonctions, ils étaient au courant de ce qu'on projetait pour prendre les voleurs et ils les avertissaient. Les deux sous-officiers furent arrêtés, et, par eux, on fut mis sur la piste des recéleurs. Il n'y en avait pas moins de trente-sept.

La commission des affaires étrangères du Sénat entend le président du conseil

Paris, 30 décembre. — La commission des affaires étrangères a entendu mercredi soir le président du conseil. A la suite d'un échange de vues entre M. Georges Leygues et divers membres de la commission, M. d'Estournelles de Constant a déclaré ajourner l'interpellation qu'il avait annoncée sur les affaires du Levant. Le président du conseil a d'ailleurs déclaré n'avoir rien à retrancher ni rien à ajouter quant aux explications et renseignements qu'il avait ces jours derniers fournis à la commission.

La question de l'application de la loi de huit heures à l'agriculture ayant été ensuite soulevée, M. Georges Leygues a déclaré que le gouvernement y était en principe opposé, et qu'il donnerait à ses délégués à la Conférence internationale du travail des instructions dans ce sens.

Quatre collaborateurs de M. François-Marsal démissionnent

Paris, 30 décembre. — Le ministère des finances, qui depuis quelques mois a déjà fait des pertes sensibles en techniciens et spécialistes, va perdre encore un de ses plus hauts fonctionnaires, M. Cellier, directeur du mouvement des fonds. Motif : le traitement insuffisant alloué par l'Etat à ceux qui le servent. M. Cellier, qui avait au palais du Louvre, un traitement de 25,000 fr. environ, va en avoir un cinq ou six fois supérieur dans une banque privée. Trois démissions de hauts fonctionnaires suivraient, dont celle de M. Jouesset, inspecteur des finances, directeur de la comptabilité.

SUR L'EMPLACEMENT DE LA GRANDE ROUE A PARIS

On est occupé, actuellement, de démolir la Grande Roue. Sur son emplacement sera édifiée une cité commerciale. On voit, sur notre photo, les baraques provisoires qui ont déjà été dressées.

Photo Rol

Les Etats-Unis font un pas vers la réduction des armements

New-York, 30 décembre. — A la suite d'une conversation avec M. Harding, le sénateur Porter Mac Cumber, président par intérim de la commission sénatoriale des finances, a prédit des réductions dans les budgets de l'armée et de la marine. M. Mac Cumber, qui fut appelé à Ohio pour discuter des projets de réduction des dépenses de l'Etat, dit qu'il n'est pas nécessaire de consacrer de fortes sommes à l'augmentation de l'armée et de la marine, étant donné que les autres puissances sont encore épuisées par suite de la guerre mondiale.

D'autre part, M. Patrick Kelly, membre de la commission parlementaire de la marine, a déclaré, après s'être consulté avec M. Harding, que le plan des chefs républicains est d'annuler les propositions de M. Daniels en vue d'une nouvelle augmentation des forces navales.

Un discours du général Pershing pour le désarmement

New-York, 30 décembre. — Le général Pershing a prononcé un discours sur la nécessité qu'il y avait d'organiser les nations en vue d'un désarmement général et en procédant tout d'abord, dans ce but, à la réduction du service militaire et, partant, à une diminution considérable des budgets.

Pas d'argent pour supprimer l'alcool

Washington, 29 décembre. — En présence de l'insistance avec laquelle le public en général réclame des économies, la Chambre des représentants a opéré une réduction de 421 millions de dollars sur le chapitre des crédits divers demandés par les différents ministères. Cette réduction élimine les 147 millions réclamés par le shipping board et supprime les 300 millions de dollars qui devaient servir à la mise en vigueur de la loi interdisant le commerce des spiritueux.

Le tremblement de terre en Amérique du Sud

Un nombre considérable de victimes

Santiago-du-Chili, 29 décembre. — Les tremblements de terre dans la Cordillère des Andes sont les plus violents qui aient été enregistrés jusqu'à ce jour : les secousses ont été ressenties dans plusieurs provinces du Chili, où plusieurs villes et villages ont été dévastés.

Les volcans de Coquimbo, Villaricallama et Llanos sont en éruption. Les rivières de Francura et de Turbo ont débordé. Des montagnes se sont affaissées de 5 à 600 mètres. Des avalanches ont enterré des villages entiers. Il y a de nombreux morts et blessés.

Plus de 200,000 francs volés au bureau de poste de Strasbourg

Strasbourg, 29 décembre. — La nuit dernière, à Strasbourg, un employé des P. T. T., M. Epinnherny, quarante-deux ans, qui assurait le service de nuit, a été assassiné dans le bureau de poste de la cathédrale. Le vol est le mobile du crime. Les malfaiteurs ont pénétré au moyen d'un ciseau; ils ont traversé plusieurs salles et se sont trouvés dans le bureau où était l'employé. Le veilleur s'était déshabillé et dormait profondément. Les malfaiteurs le ligotèrent et le bâillonnèrent avant qu'il ait pu pousser le moindre cri. Le bâillon fut si fortement serré que la victime a eu la lèvre supérieure décollée. Les bandits assommèrent ensuite le malheureux, puis ils mirent à sac les tiroirs de la caisse. Ce bureau devait payer aujourd'hui les pensions militaires. Une forte somme y avait été déposée à cet effet : 228,000 francs ont été enlevés. Les bandits ont laissé sur le sol la monnaie trop lourde.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES AU SÉNAT

Sévères critiques du rapporteur général

Paris, 29 décembre. — Dans son rapport sur le projet de douzièmes provisoires, M. Doumer, rapporteur général de la commission des finances du Sénat, se montre sévère pour le gouvernement et pour la Chambre.

Après avoir écarté la responsabilité du Sénat, M. Doumer croit bon de signaler au pays le danger d'une situation financière qui s'aggrave en se prolongeant et peut conduire la nation à une véritable catastrophe. Alors, dit-il, que la crise économique générale dont la France souffre grandement pour sa part aurait besoin d'une aide de l'Etat qui l'atténue et soutienne les faiblesses privées, c'est le phénomène contraire qui se produit. L'Etat, par la gêne persistante de son Trésor, par l'absence de toute politique financière, de toute action intelligente et énergique, et aussi par des mesures fâcheuses et des expédients, nuit à son crédit, déprécie sa monnaie et rend par là plus difficile le relèvement économique.

M. Paul Doumer ajoute :

« Nous l'avons dit maintes fois et on ne saurait trop le répéter : la condition première, essentielle de la restauration des finances publiques est de mettre le budget annuel en équilibre. Tant qu'on dépensera plus qu'on ne percevra, qu'on vivra dans le déficit, c'est-à-dire qu'on creusera plus profondément chaque jour le gouffre de la dette, aucun remède à la crise ne sera possible.

» L'Etat n'aura de crédit, pour les opérations indispensables d'assainissement de s

AU CONGRÈS SOCIALISTE DE TOURS

L'adhésion à la IIIe Internationale est votée à une grosse majorité

3,247 voix contre 1,367 prononcent la scission du parti socialiste

Séance de mercredi matin

Tours, 29 décembre. — Ce matin, M. Longuet continue son discours. Il nous faudrait adhérer, dit-il, aujourd'hui à une IIIe Internationale qui ne serait pas la suite de la IIe comme celle-ci fut la continuation de la Ire, qui, au lieu d'être une Internationale de classe, ne sera plus qu'une internationale de secte où, en cas de nouveau conflit avec l'Allemagne, on ne pourra converser qu'avec un quart ou un cinquième du prolétariat allemand, où on ne pourra pas converser du tout avec les socialistes d'Angleterre s'il se produisait un nouveau Fachoda ! Il nous faut en France rester dans l'unité, quel que soit le vote que va mettre la majorité, je veux l'unité. Avec ge, de ce côté (il désigne la droite), Blum déclaré la scission inévitable, à gauche Frossard a déclaré en prendre son parti. Moi je n'y arrive pas parce que nous nous diviserons en quatre ou cinq fractions avec deux courants, un qui sombrera dans le réformisme et l'autre dans l'anarchisme, et parce que, malgré les promesses que nous ferons en nous quittant, nous nous ferons le lendemain une guerre au couteau. Du reste, les trois quarts de nos délégués de province, qui ont déclaré vouloir adhérer à la IIIe Internationale, ont aussi déclaré vouloir maintenir l'unité. Nous devons faire notre devoir en ne cédant pas à l'entraînement des masses, termine M. Longuet en ne craignant pas ce que Jaurès appelait les huées fanatiques. D'autre part, le message que Moscou nous a adressé hier — il s'agit du télégramme de Zinovieff — constitue pour nous un outrage. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Le socialisme révolutionnaire des journées de juin de la Commune, le socialisme de Jaurès ne peut aller à Moscou la corde au cou et la tête couverte de cendres. Camarades, je vous demande de ne pas oublier. (Vifs applaudissements, même à gauche.)

M. Vaillant-Couturier, député de Paris, soutient naturellement l'adhésion sans réserves à Moscou et dépose une motion condamnant, comme le demande Zinovieff dans son message, la politique des droitiers et des centristes, mais déclarant que cette mesure ne saurait atteindre le passé, et que seuls seraient frappés dans l'avenir ceux qui ne se conformeraient pas aux décisions que va prendre le Congrès actuel. La majorité de la salle l'applaudit, ainsi que les tribunes.

M. Mistral, minoritaire pendant la guerre, centriste actuellement, dit que la motion que M. Vaillant-Couturier vient de déposer, au nom de la majorité avertie, n'est qu'une contre-proposition destinée à pallier celle qu'il va lui-même proposer, et qui est ainsi conçue : « Le Congrès, en présence du télégramme du comité exécutif de la IIIe Internationale, déclare se refuser aux exclusions demandées par ce télégramme, et proclame sa volonté de maintenir l'unité actuelle du parti. »

« Nous sommes arrivés, ajoute M. Mistral, aux extrêmes limites de nos concessions. Si, par un artifice quelconque, vous écartez et repoussez notre proposition, je vous avertis, vous procéderez aussi à notre propre exclusion. Réfléchissez-y ! »

M. Verfeuil dit qu'il reste partisan de l'adhésion à la IIIe Internationale, mais que Moscou aurait pu se dispenser d'envoyer son télégramme odieux. Il estime que les textes Vaillant-Couturier et Mistral se rapprochent. Qu'on s'en mette d'accord et qu'on donne sinon l'unité complète, du moins l'unité révolutionnaire. M. Mauranges n'accepte aucune exclusion. Qu'on expulse la droite ou qu'on l'oblige à partir, les reconstructeurs la suivront.

MOSCOU SURVEILLE LE CONGRES

M. Le Troquer, conseiller municipal de Paris, a déclaré : « Nous sommes arrivés au moment le plus critique de notre discussion. Jusqu'à hier, j'espérais que les paroles attendues seraient prononcées ; elles ne l'ont pas été. Cette carence est troublante après la lecture du télégramme de Zinovieff. Pour ma part, je ne puis accepter la flétrissure que Moscou veut nous imprimer. Je ne puis pas non plus accepter la surveillance occulte qui s'exerce sur le Congrès, et je suis épouvanté depuis que j'ai appris tout à l'heure que, avant de déposer leur motion, MM. Vaillant-Couturier et Renoult avaient été obligés de soumettre leur texte à quelqu'un amené hier de Moscou et qui est qualifié pour cela. (Violent tumulte.) Il s'agit de Clara Zetkine. »

Au milieu du vacarme, M. Renoult donne des explications que l'on n'entend pas. On s'interpelle. « Silence aux Moscovites ! » crie M. Mistral à des interrupteurs de gauche.

— Qui vient de dire cela ? demande-t-on de ce côté.

— Moi, répond le député de l'Isère, et je sais à qui je parle.

Il faut, reprend M. Le Troquer, bien relire le télégramme. Il y est dit en toutes lettres que l'Internationale ne peut avoir rien de commun avec Longuet et les signataires de sa motion. Si vous voulez sauver l'unité, il faut répudier pareille suggestion et dire à tous les camarades : « Vous êtes dignes de collaborer avec nous. »

M. Paul Faure dit qu'il a été expulsé deux fois hier, d'abord par le télégramme de Zinovieff, puis par les déclarations de M. Frossard. Il ne peut le supporter davantage. Qu'on dise franchement si on veut maintenir l'unité ou non ?

A une heure, on se décide à lever la séance, et encore il y faut toute l'habileté du président.

Séance de mercredi après-midi

L'après-midi, on entend d'abord M. Raffin-Dugens, ancien député, qui fut kienthalien et reste extrémiste, mais qui dans une langue pittoresque demande le maintien de l'union.

Avant de laisser parler les autres orateurs qui restent inscrits, plusieurs congressistes s'impatientent. Il y a eu ce matin, disent-ils, deux motions capitales présentées, et qui vont résumer tout le Congrès : l'une par M. Mistral et les reconstructeurs, qui n'acceptent pas l'ultimatum de Moscou et ses demandes d'exclusion ; l'autre par MM. Vaillant-Couturier et Renoult, qui oublie le passé et dit que ne seront frappés que ceux qui à l'avenir ne se soumettront pas aux décisions du Congrès. Il faut voter tout de suite. On verra qui veut la scission. Les orateurs reconstructeurs répètent comme ce matin que si la motion Mistral est repoussée ou écartée, c'est-à-dire si on frappe la droite, ils se retireront. Des deux côtés, on fait observer que M. Longuet et d'autres ne sont pas là, et qu'ils cherchent les terrains d'entente entre les deux motions.

« Il y a donc, dit M. Renaudel, une commission des résolutions occulte. Soit, mais alors, suspendons la séance du Congrès. »

M. Frossard s'oppose à la proposition de suspension : « Continuons, dit-il, la discussion générale, qui, du reste, n'est plus longue, et renvoyons les deux motions à la commission des résolutions ordinaire, comme d'habitude. On ne peut traiter une question aussi grave à propos d'un incident de Congrès. »

« Non, non ! Il y a un fait nouveau : le télégramme de Zinovieff, » répondent la droite et le centre.

M. Goude, député, intervient encore en faveur de l'union et parle aussi du personnage occulte qui dirige le Congrès.

Zigomar ! dit-on ironiquement à gauche.

Suspension ! Ordre du jour ! Les cris s'entrecroisent. M. Longuet arrive, mais la séance est néanmoins suspendue.

A 18 h. 15, la séance est reprise. On vote des félicitations à M. Julien, délégué permanent du parti en Afrique du Nord, et aux militants socialistes de cette région, qui ont été attaqués à la séance d'hier à la Chambre. Puis on constate que les conciliabules n'ont pas donné de résultat, et on décide de renvoyer la discussion à une séance de nuit.

Séance de la nuit

La séance de nuit est ouverte à neuf heures, mais il y a un tel tohu-bohu qu'un long moment se passe sans que rien ne puisse commencer. Sur l'estrade, on repousse un citoyen qui à toute force veut faire une déclaration personnelle. Enfin, le calme s'établit et M. Mistral, de sa place, au centre, et monté sur une chaise, peut se faire entendre. Le député de l'Isère se félicite de la bonne tenue du Congrès, mais bientôt on n'entend plus rien, le tumulte recommence.

M. Mistral peut enfin se faire écouter, du moins relativement. On comprend qu'il propose, l'entente n'ayant pu se faire dans les conciliabules préliminaires, qu'au lieu de voter tout de suite sur les motions Mistral ou Vaillant-Couturier-Renoult, relatives au télégramme de Zinovieff et aux expulsions ; on vote d'abord sur les quatre motions sur l'adhésion à la IIIe Internationale, qui constituaient le fond du débat jusqu'à ce moment, et qu'en règle ensuite la question des expulsions. Mais le tumulte redouble à droite et au centre. On n'accepte pas ce changement d'attitude.

Un délégué du Finistère veut soutenir une motion préjudicielle. Sa présence à la tribune amène un corps à corps.

Enfin, M. Frossard, secrétaire du parti, peut placer quelques mots. Il propose, d'accord, dit-il, avec tous les représentants de toutes les tendances, qu'on vote d'abord sur les motions d'adhésion à la IIIe Internationale ; ensuite sur les motions relatives au télégramme Zinowieff.

On en décide ainsi, mais on donne d'abord la parole à M. Blum. Celui-ci, au nom de la droite, déclare que la motion qu'il a déposée et signée avec MM. Bracke, Mayéras et Paoli, et qui refusait l'adhésion à Moscou, est retirée. Il ajoute : « Nous nous rendons compte qu'en tout état de cause, notre motion est déjà rejetée ; nous ne prendrons pas part au vote. Nous ne prendrons pas part davantage à aucune discussion ni à aucun des votes qui pourront avoir lieu sur les motions relatives au télégramme Zinowieff et aux expulsions. » Cela signifie que la droite, d'ores et déjà, se retire du parti.

Il n'y a donc plus que trois motions en présence : celle de Cachin-Frossard, adhésion à Moscou avec quelques réserves insignifiantes ; celle de Longuet, adhésion avec réserves, et celle de Heine, des superextrémistes, qui est pour l'adhésion enthousiaste. On passe au vote par mandats.

LES RESULTATS DU VOTE

On proclame les résultats : Motion Cachin-Frossard, 3,208 voix ; motion Longuet, 1,022 voix ; abstentions (motion Blum), 397 voix ; motion Heine (surextrémistes), 44 voix ; absents, 60 ; motion Pressemane, 32 voix.

Le parti socialiste adhère donc à la IIIe internationale.

Les 44 voix de la motion Heine déclarent se ralier à la motion Cachin-Frossard.

La gauche triomphe et chante l'« Internationale ». On chante aussi l'hymne des soviets et la révolution. Les parlementaires et la droite ne se retirent pas encore ; ils attendent le vote, auquel ils ne prendront pas part, sur les motions relatives au télégramme de Zinovieff, et la discussion reprend sur ce sujet.

Les reconstructeurs, c'est-à-dire les centristes et tous ceux qui ont voté la motion Longuet, déclarent que si la motion Mistral, refusant de pratiquer les exécutions demandées par Moscou, est repoussée ou écartée, ils se retireront.

M. Daniel Renoult, au nom de la majorité, dit qu'au moment où l'internationale communiste triomphe en France, il serait odieux de se livrer à des expulsions. Pour lui, le document Zinovieff n'est qu'un argument doctrinal et n'oblige à expulser personne, surtout les centristes, et ne vise que ceux qui désormais ne se conformeront pas à la discipline du parti.

M. Renoult admet qu'on puisse discuter le télégramme de Zinovieff, document secondaire et passager (vives protestations), et c'est dans cet esprit qu'il a rédigé avec ses amis une nouvelle motion conçue dans le même esprit que celle qu'il a déposée ce matin, et avec des considérants de nature, croit-il, à éviter tout froissement. La nouvelle formule dit, en effet : « La critique que le camarade Zinovieff dirige dans les termes ardents de la politique doctrinale contre la politique qu'ont suivie certains camarades, entre autres Longuet et ses amis, n'implique aucune exclusion, et que seuls seront frappés de mesures de discipline ceux qui, dans l'avenir, n'accepteraient pas les décisions du Congrès. »

M. Renoult développe cette formule ; mais M. Longuet n'admet pas qu'on l'appelle « notre cher ami Longuet » quand un document le déclare indigne de collaborer désormais avec les socialistes.

M. Renoult lui réplique que s'il s'obstine, c'est lui qui aura la responsabilité de la rupture.

M. Mistral essaie encore de décider la majorité à faire un sacrifice pour sauver l'unité.

— Et vous ! et vous ! crie-t-on à gauche.

— Nous, nous sommes alliés à l'extrême limite, répond le député de l'Isère. Vous savez quelle signification aura votre vote : notre départ.

M. Paul Faure parle encore au nom des reconstructeurs : « Comment, dit-il en substance à la majorité, pourrons-nous rester avec vous et aller militer avec vous ? Dès que nous arriverons dans une réunion publique on dira : Voici les agents déterminés de la bourgeoisie, suivant les termes mêmes de Zinovieff. Si vous voulez que nous puissions rester, il n'y a qu'une condition que nous pourrons accepter : c'est qu'à l'unanimité vous nous laviez de cette injure.

M. Frossard prononce un vibrant et pathétique discours, où il supplie les centristes et les reconstructeurs de ne pas céder à une mauvaise humeur et une déception passagères, et de rester dans le parti qui a besoin d'eux.

M. Mistral répond, sur un ton aussi ému, que la motion des centristes est pour eux l'extrême limite de leur concession, et que si on la repousse ou si on l'écarte, on procède à leur expulsion.

Pendant ce débat, la droite et les parlementaires restent muets, comme ils l'ont annoncé.

M. Vaillant-Couturier parle le dernier. Au nom de la majorité, il veut expliquer que celle-ci, dans la rédaction du texte lu par M. Renoult, a donné toute satisfaction aux centristes.

Ceux-ci protestent. Alors, M. Vaillant-Couturier leur crie : « Votre siège est fait ! Vous voulez aller avec la droite, allez-y ! »

Pendant tout ce temps, la droite continue à rester muette. On va passer au vote sur la motion Mistral, qui n'admet ni les termes du télégramme de Zinovieff, ni ses demandes d'exclusion, et la motion Renoult, qui atténue ces termes et ne vise plus que les actes d'indiscipline futurs.

La motion Mistral implique aussi la volonté du Congrès de maintenir l'unité socialiste actuelle. Le vote a donné : Motion Renoult, 3,247 voix ; motion Mistral, 1,367 voix.

LA SCISSION

M. Paul Faure, au nom des reconstructeurs, dit que ceux-ci ont pris l'engagement de quitter le parti s'il adhérait aux conditions de Moscou ; en conséquence, il invite tous les membres à se réunir jeudi matin dans un autre lieu.

M. Paoli, au nom du comité de résistance, dit que le Congrès de Tours vient de devenir celui du parti communiste ; en conséquence, le parti socialiste — section française de l'Internationale ouvrière — (protestations) continuera aujourd'hui ses travaux dans une autre salle. Il y aura donc aujourd'hui trois Congrès. A deux heures trente on continue encore chez ceux qui restent. M. Frossard enregistre ces départs (encore fictifs puisqu'ils n'ont pas quitté la salle) des reconstructeurs et des membres du comité de résistance.

« Le parti socialiste, dit-il, jugera entre nous et nos anciens amis, qui vont servir sans le vouloir les intérêts de la coalition bourgeoise. Quant à nous, nous continuerons, dans l'unité réelle maintenant, notre travail socialiste et révolutionnaire. »

La séance est enfin levée.

Le voyage de Clara Zetkaïn

LA POLICE AVAIT PRIS DES PRECAUTIONS QUI FURENT INEFFICACES

Paris, 30 décembre. — L'arrivée, avant-hier, au Congrès de Tours, de la citoyenne Clara Zetkaïn, députée au Reichstag et membre du comité exécutif de la IIIe Internationale, qui provoqua une véritable surprise, était cependant attendue. On savait qu'en prévision du Congrès, la citoyenne-députée avait fait demander à l'ambassade de France à Berlin un passeport pour se rendre à Tours. Ce passeport lui fut refusé, mais la police estimant que, malgré le refus opposé, Clara Zetkaïn n'en persisterait pas moins dans son désir de venir en France, avait fait établir dans les gares frontières, aussi bien que dans celles de Paris et de Tours, une surveillance sérieuse. On attendait d'ailleurs d'autres bolcheviks de marque, et notamment Zinovieff en personne. Zinovieff ne se montra pas, mais Clara Zetkaïn vint. Un Allemand grand et blond l'accompagnait, qui repartit avec elle. Elle a pu franchir notre frontière sur un point quelconque, les gares et les grandes voies étant seules gardées. Elle a pu, et c'est l'hypothèse qu'on retient surtout, ces temps derniers débarquer au Havre d'un paquebot allemand qui fit escale dans ce port, et gagner Tours en automobile. Elle arriva dans cette ville lundi, croit-on, et s'y tint cachée dans une maison amie. Elle quitta Tours en automobile aussitôt après s'être fait entendre du Congrès, et toujours escortée de l'Allemand.

Peut-être, à l'heure actuelle, Clara Zetkaïn est-elle de retour en Allemagne. On ne la recherche pas moins à Paris et ailleurs. Si elle est découverte, elle sera arrêtée. Les papiers dont elle pourra être nantie seront examinés, et comme ils ne comporteront aucun document compromettant, alors Clara Zetkaïn sera reconduite vers la frontière.

LA QUESTION VA ETRE SOULEVEE A LA CHAMBRE

Paris, 29 décembre. — M. Vallat, député de l'Ardèche, a informé M. Steeg, ministre de l'intérieur, qu'il lui poserait demain une question sur la présence au Congrès socialiste de Tours de Mme Clara Zetkaïn, députée au Reichstag et déléguée du comité exécutif de la IIIe internationale.

De son côté, M. Routleaux-Dugage a décidé de poser au gouvernement une question analogue.

On prête enfin à M. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, l'intention de demander la transformation de cette question en interpellation.

POUR EVITER L'ENTREE EN FRANCE DES INDESIRABLES

Paris, 30 décembre. — M. Géo Gérald demande à interpeller le gouvernement sur les responsabilités qu'il encourt dans l'envahissement du pays par des étrangers d'origine suspecte, sans nationalité bien définie, sans ressources et sans travail, dont l'admission sans contrôle suffisant et le trop grand nombre constitueront un double danger, politique et social.

Paris, 30 décembre. — Le ministre de l'intérieur a déposé cette après-midi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi reproduisant un projet déposé en 1918 et qui n'a jamais été mis en discussion.

Le projet actuel prévoit l'application de l'article 153 du Code pénal aux personnes ayant tenté de franchir frauduleusement la frontière.

Les peines prévues sont celles qui s'appliquent à tous les délits concernant les passeports ; elles vont de trois à six mois d'emprisonnement.

Les poursuites contre les Syndicats d'instituteurs

Bourges, 30 décembre. — Sur opposition des parties au jugement de condamnation rendu par défaut, le procès intenté aux dirigeants du Syndicat des instituteurs du Cher était revenu dernièrement devant le tribunal correctionnel de Bourges, contradictoirement. Le tribunal a rendu mercredi son jugement dans l'affaire, condamnant chacun des prévenus à 100 fr. d'amende et ordonnant la dissolution du Syndicat.

Paris, 30 décembre. — Une information vient d'être ouverte et confiée à M. Jousselin, juge d'instruction, contre le Syndicat national des instituteurs et institutrices de France et des colonies, qui a refusé de se dissoudre, ainsi que le gouvernement lui en avait fait l'injonction.

Hier, plusieurs membres du Syndicat des instituteurs ont été interrogés par le juge d'instruction.

Les dépenses de l'administration de la guerre

Paris, 30 décembre. — En vue de réaliser sur l'administration de la guerre toutes les compressions de dépenses compatibles avec la bonne marche des services, le ministre de la guerre vient d'adresser à toutes les autorités militaires, généraux, inspecteurs, directeurs, chefs de corps, de services ou d'établissements, une circulaire leur prescrivant de rechercher, dans l'étendue de leurs attributions, toutes les économies réalisables. Le ministre se réserve de faire examiner leurs propositions, sous sa direction personnelle, en vue de les faire aboutir dans le plus bref délai possible.

La population de la France a baissé de 4 millions

Paris, 30 décembre. — Répondant hier, au cours de la séance du Conseil général, à l'exposé du rapport de M. Rebeillard sur les enfants assistés, M. Mourier, le nouveau directeur de l'Assistance publique, a affirmé que les dépenses pour les enfants assistés sont productives, parce qu'elles conservent à la France des forces de vie indispensables. La population de notre pays a baissé de 4 millions durant la guerre. Il est du devoir strict des collectivités d'encourager la natalité.

La Commission des spéculations de la Chambre se plaint de l'inertie opposée à ses recherches par les services ministériels

Paris, 29 décembre. — La commission des spéculations s'est réunie sous la présidence de M. Eugène Lefebvre. Elle a entendu M. Victor Constant sur les conditions dans lesquelles il est procédé à la liquidation des stocks américains. A la suite de l'exposé des faits particulièrement impressionnants que M. Victor Constant a apportés devant la commission, décision a été prise d'entendre le sous-secrétaire d'Etat aux finances et de charger MM. Victor Constant, André Fribourg et Léon Archimbaud de poursuivre l'enquête sur ce sujet.

M. Jean Lefebvre a fait connaître l'impossibilité où il s'est trouvé d'obtenir des ministres compétents les renseignements indispensables à l'accomplissement de la mission d'enquête dont il est chargé sur diverses affaires de spéculation.

M. Eugène Lefebvre a rappelé qu'il n'avait pas encore été donné réponse aux questions depuis longtemps et à plusieurs reprises adressées au gouvernement sur l'affaire « Outre-Mer français ».

La commission a, d'autre part, entendu M. André Fribourg sur les négociations, sur les dérogations d'exportations et d'importations, qui ont fait l'objet de questions successives et pressantes demeurées jusqu'à présent sans réponse de la part du gouvernement.

A la suite de l'échange de vues auxquelles ont donné lieu ces diverses communications, la commission a adopté la proposition de M. Charles Néron tendant à donner mandat à M. Eugène Lefebvre d'interpeller, dans le plus bref délai, M. le Président du conseil sur l'inexplicable inertie opposée par les ministères aux recherches entreprises par la commission des spéculations aux fins de découvrir les spéculateurs, et d'arriver à la sanction de leurs crimes ou délits en vue de la discussion qui doit prochainement s'instituer devant la Chambre sur les textes législatifs élaborés par la commission. Celle-ci a procédé à l'examen de détail du rapport de M. Beteille.

A LA CHAMBRE

Séance de mercredi après-midi

La convention avec la Banque de France

Le ministre des finances demande la discussion immédiate d'un projet approuvant une convention passée entre l'Etat et la Banque de France. Cette convention est destinée à rembourser à la Banque de France, à raison de 2 milliards par an, les 27 milliards que la Banque a prêtés à l'Etat. L'amortissement sera de 2 milliards au 1er janvier 1922.

Le projet approuvant la convention est voté par 386 voix contre 62.

Les rentes des victimes des accidents du travail

La Chambre adopte ensuite le projet qui tend à relever le montant des rentes dont bénéficient certaines catégories de victimes d'accidents du travail. Ce projet est destiné à mettre les rentes des accidentés du travail plus en rapport avec les prix atteints actuellement par toutes choses. D'après ce texte, les victimes des accidents du travail survenus avant l'application de la loi du 5 août 1920, qui a relevé le salaire de base des titulaires d'une rente ou ayant acquis droit à une rente en vertu des lois antérieures, recevront à partir du 1er janvier des allocations qui s'élèveront pour les victimes elles-mêmes, si elles sont atteintes d'une incapacité de travail de 40 % 20 fr. par mois ; pour une invalidité de 40 à 49 %, 30 fr. par mois ; pour une invalidité de 50 à 59 %, 40 fr. par mois ; pour une invalidité de 60 à 69 %, 50 fr. par mois ; pour une invalidité de 70 à 79 %, 60 francs par mois ; pour une invalidité de 80 % et plus, le total des rentes, des allocations et des majorations ne pourra dépasser le montant des pensions de simple soldat. Le paiement des allocations et de la majoration sera assuré par un fonds spécial géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Le projet est voté à mains levées.

Le maintien provisoire en jouissance des locataires de bonne foi

Le Sénat a modifié le projet adopté par la Chambre tendant au maintien provisoire en jouissance des locataires de bonne foi de locaux d'habitation. Ainsi que l'expose **M. Guibal**, rapporteur, la commission de la Chambre n'accepte pas dans le troisième paragraphe de l'article 1er la disposition forfaitaire par laquelle le locataire devra supporter pendant la prorogation une majoration de 30 % du prix fixé par le bail. La commission propose que la juridiction de droit commun se prononce sur le montant de la majoration, à défaut d'accord entre les parties.

La commission accepte l'article 2 du Sénat relatif à la juridiction des référés et demande une modification au texte de l'article 3 concernant les propriétaires titulaires d'une pension militaire.

Elle n'accepte pas l'article 5 du Sénat qui enlève au locataire célibataire le bénéfice de la loi, et propose la disjonction de l'article 6 qui introduit dans cette loi temporaire une disposition sur la spéculation illicite en matière de loyer.

La commission accepte, en revanche, le texte de l'article 7, d'après lequel les ministères des administrations publiques devront avoir abandonné avant le 1er juillet 1921 les locaux privés à usage d'habitation qu'elles ont occupés depuis 1914. Les baux seront résiliés à la date du 1er juillet 1921.

Une longue discussion s'engage sur l'article 1er. **M. Levasseur** demande la suppression du troisième paragraphe (texte de la commission de la Chambre), qui permet au juge de fixer le taux des majorations. Son amendement est repoussé par 473 voix contre 72.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

L'article 3 vise les cas dans lesquels la loi ne peut être invoquée par les locataires.

M. Ignace, président de la commission, demande le vote du texte de la Chambre d'après lequel la loi n'est pas opposable aux propriétaires non inscrits au rôle de l'impôt sur le revenu, titulaires d'une pension civile ou militaire comme victimes de la guerre de 1914-1919.

On décide que la loi ne sera pas opposable aux veuves de guerre.

L'article 3 est adopté ainsi que les articles 4 et 5.

M. Taurines, appuyé par **M. Marsal**, ministre des finances, demande que l'on ne vote pas l'article 6 qui oblige les ministères à évacuer les locaux privés à usage d'habitation qu'ils occupent depuis 1914. Il s'agit, en effet, des immeubles employés pour la plupart par les services des nouveaux impôts, des pensions, des régions libérées.

M. Lenoir fait remarquer qu'on ne manque pas de casernes à Paris pour loger tous ces services trop dispersés. On peut aussi loger ces services dans des baraquements.

M. Ignace : La commission ne voit aucun inconvénient à la disjonction, sinon de l'article 6, du moins du 2e paragraphe.

Résiliation des baux le 1er juillet 1921

M. Reibel, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, déclare que le gouvernement est décidé à réduire les locations et à utiliser les nombreuses casernes disponibles, mais il ne faut pas prendre de mesures inopérentes et coûteuses.

L'amendement de M. Taurines, supprimant l'article 6, est repoussé, mais on adopte un amendement de **M. Ruellan**, excepté tant de la mesure les finances, les pensions, les travaux publics, les P. T. T., les régions libérées.

Le deuxième paragraphe de l'article 6 est supprimé.

L'ensemble de la loi est adopté.

Séance de jeudi matin

Les interpellations sur l'Algérie

Paris, 30 décembre. — Pendant toute sa séance du matin la Chambre a poursuivi, sans réussir à la terminer, la discussion des interpellations sur l'Algérie.

Elle a entendu d'abord le socialiste unifié Berthon, qui réclame la levée de l'état de siège en Tunisie, l'établissement d'une Constitution et d'institutions municipales en Afrique du nord et une représentation des indigènes au Parlement. Il accuse d'ailleurs les colons de primer les indigènes et soulève de violentes protestations parmi les rares députés qui assistent à la séance, en faisant du régime des soviets et des doctrines communistes une apologie qui, n'a que de lointains rapports avec le débat sur l'Algérie.

On y revient avec M. Taittinger, qui veut qu'on pratique en Algérie une politique de collaboration et de reconnaissance envers ceux qui ont combattu sous nos drapeaux.

A ceux-là, il faut accorder des terres, faire des avances pour acheter du grain et du matériel agricole.

Le lieutenant-colonel Josse, qui a commandé un bataillon de tirailleurs algériens, se joint à M. Taittinger pour demander des concessions de terre pour ces braves soldats. (Applaudissements.)

—**M. Robert David**, sous-secrétaire d'Etat, se déclare d'accord avec M. Taittinger, dont le succès est très grand.

M. Despax (Landes) demande au gouvernement de prendre des mesures pour mettre fin aux déplorables coutumes administratives qui ont causé la disette et ses pénibles conséquences. (Applaudissements.)

Enfin, après avoir entendu **M. Petit** (Oran), réclamer la réorganisation administrative de l'Algérie, on a renvoyé à l'après-midi la suite du débat.

REVUE DE LA PRESSE

Face à l'audace de l'Allemagne

Paris, 30 décembre. — En présence de l'audacieuse attitude du gouvernement allemand envers nous, il n'y a qu'une réplique possible pour le **Matin** : la fermeté :

« Si l'on se montre faible pour le désarmement, on n'en recueillera aucun bénéfice pour les réparations. Bien au contraire, l'importante fraction du ministère qui fait campagne contre le docteur Simons se trouvera encouragée, et les experts qui reprendront séance à Bruxelles, le 10 janvier, auront des instructions de moins en moins conciliantes.

» M. Lloyd George, qui a pris en charge à Spa la direction des débats sur le désarmement, ne peut se refuser à tirer les conséquences des engagements pris vis-à-vis de lui-même, à condition que la politique française, dans cette question comme dans les autres, lui soit présentée avec une clarté, une logique et une autorité suffisantes. »

« Nous nous apercevons parfaitement, dit le **Temps**, que certains Allemands ont horreur à la fois du désarmement et des réparations. Comme partisans plus ou moins masqués d'une restauration monarchique, ces Allemands-là refusent de désarmer les organisations policières ou politiques sur lesquelles ils comptent pour mater le mécontentement populaire. D'autre part, ils se disent que si le gouvernement s'entendait avec les gouvernements de l'Entente pour assurer progressivement le paiement des réparations, il en résulterait de nouvelles charges financières pour ces entreprises allemandes, dont la prospérité renaissante se cache habilement et échappe au fisc. L'obligation de désarmer, c'est l'impossibilité d'arrêter l'évolution démocratique de l'Allemagne.

» L'obligation de réparer, c'est l'impossibilité de dissimuler indéfiniment les bénéfices de ceux qui s'enrichissent parmi les privations de leurs concitoyens et parmi les embarras financiers de leur gouvernement. Nous comprenons donc à merveille que la question du désarmement et celle des réparations soient étroitement liées aux yeux d'une certaine classe d'Allemands.

» Mais nous comprenons aussi — et nous sommes persuadés que cette vérité n'apparaît pas seulement à tous les alliés, mais encore aux partis allemands de gauche — que si l'Entente se prêtait au jeu de ces incorrigibles saboteurs qui opposent les réparations au désarmement, elle livrerait l'Europe à la ruine et à la guerre : à la ruine, parce que l'Europe ne peut pas se relever si l'on ne répare pas les régions dévastées ; à la guerre, parce que les réactionnaires allemands, après avoir conquis le pouvoir, ne pourraient le conserver qu'en organisant la revanche.

» C'est pourquoi nous regrettons que M. Simons ait permis à son entourage, à ces hommes d'ancien régime, qui n'ont rien appris ni rien oublié, de tenter une manœuvre qui risque d'exaspérer l'opinion française. »

Le péril de l'Est

Derrière la comédie qui se joue en ce moment à Berlin, M. René d'Aral — le **Gaulois** — pense qu'il se prépare à l'est de nouvelles et dramatiques alertes :

« Les perspectives sont désormais assez alarmantes, écrit-il, pour que l'on se résigne à secouer sa torpeur et que l'on renonce entre alliés à s'attarder dans des querelles de clocher. Le bolchevisme reprendra, dès qu'il se sentira prêt, sa marche en avant, parce que, s'il ne peut vivre que par l'extension de sa doctrine, l'inaction serait pour lui la mort ; s'il perdait les avantages de l'assaillant, il affronterait aussitôt tous les risques de l'assailli. Il n'y résisterait pas. Il n'est donc pas impossible qu'il eût à la fois le projet d'attaquer la Roumanie et la Pologne. Il eût fallu, pour qu'il y renonçât, que de la Baltique au Danube les petits Etats se fussent solidarisés dans une défense commune. Ils s'y refusèrent. »

Comme remède à cette situation très noire, M. René d'Aral ne voit que l'entente étroite de la France et de l'Angleterre en vue d'arrêter des mesures communes de protection :

« Or, conclut-il, au moment où un conciliabule réellement utile, absolument urgent, s'impose, nous apprenons que la rencontre de Nice est ajournée « sine die... » Est-ce de l'Allemagne qu'on attend le salut qu'elle ne manquera pas de nous proposer moyennant « d'honnêtes » compensations ? »

De son côté, M. Louis Bresse (le **Rappel**) est impressionné par les intrigues germanophiles menées à la cour de Roumanie :

« Il se passerait, écrit-il, sur les bords de la Dimbovitza, des faits analogues à ceux qui ont amené un changement de la situation politique à Athènes. Des intrigues menées entre les deux cours qu'ont rapproché des mariages, favoriseraient le retour au pouvoir des éléments germanophiles. M. Marghiloman jouerait à peu près le même rôle en Roumanie que M. Gounaris ou M. Streit en Grèce. Las de lutter, débordé, M. Take Jonesco céderait la place, comme M. Venizelos, plutôt que de laisser se développer un nouveau cours hostile à la politique des alliés dans les Balkans. Il est possible que les appréhensions de M. Take Jonesco soient exagérées et qu'il voie la situation sous un jour plus grave qu'elle n'apparaît réellement. Il n'y a cependant jamais de fumée sans feu, et l'on comprend que le ministre des affaires étrangères roumain ait cru devoir attirer l'attention sur une situation pleine de dangers pour l'avenir en donnant sa démission. Après la surprise grecque, allons-nous assister à un revirement roumain ? »

L'ingérence de Moscou au Congrès de Tours

M. Louis Latzarus — le **Figaro** — ne s'est pas laissé prendre au mélodrame joué au Congrès de Tours. Ce fut comme à l'Ambigu, mais avec Lenine dans la coulisse pour arrêter à temps les attendrissements :

« M. Frossard, écrit-il, s'est mis à verser des larmes. C'était à la pensée de faire son devoir, qui est de chasser ses amis. Allait-on, après cette scène touchante, tomber dans les bras les uns des autres ? Non, c'est une pièce russe construite par un homme qui ne tombe pas dans une niaise sensiblerie. Un certain Lenine. Alors, le dénouement a été rude et implacable. On s'est définitivement fâché. Mais cela n'a aucune importance pour nous. Ce n'est qu'une pièce de plus. »

M. Henri Fabre (le **Journal du Peuple**) lui-même ne trouve pas de son goût les exclusions imposées par Moscou :

« Le télégramme Zinovieff nous semble manquer quelque peu de mesure. Je me suis élevé contre les départs, qui prenaient à mes yeux la forme déplorable de la désertion. Je ne saurais davantage admettre les exclusions imposées par Moscou. Cette ingérence dans l'ordre intérieur de notre section de l'Internationale ouvrière est peut-être plus maladroite qu'injurieuse. En tout cas, elle ne saurait nous convenir. »

Pour M. Emile Buré (**l'Eclair**), ce n'est pas seulement Moscou qui a agi sur le Congrès de Tours, mais aussi la Wilhemstrasse, qui poursuit sans trêve la lutte contre le traité de Versailles :

« Clara Zetkaïn, pendant la guerre, n'a certes point participé de l'ardeur belliqueuse des Scheidemann, des Sudekum et des Noske. Elle fut pacifiste. Mais la Wilhemstrasse sait utiliser tous ceux qui, même inconsciemment, peuvent aider son action, et nous avouons ne pas aimer beaucoup que Clara Zetkaïn vienne chez nous parler du traité de Versailles, d'après elle « traité de fer et de sang ». Il est vrai qu'elle parle à des convaincus. Tout comme elle, le citoyen Frossard pense que le gouvernement français n'a pas le droit d'exiger le paiement de la dette sanglante contractée envers lui par l'Allemagne. »

La marée des indésirables

L'**Homme libre** trouve qu'ils sont trop, les bandits, les souteneurs et les escrocs que lâche sur nous l'étranger :

« Certes, déclare-t-il, on ne souhaite pas que la France se ferme à l'étranger. Au contraire, l'étranger qui y vient en touriste ou en travailleur y sera toujours le bienvenu. Mais le parasite ne saurait y être toléré quand il n'y apporte que l'encombrement, la contagion, la morphine, une pince-monseigneur ou un couteau... Aussi ne s'agit-il pas d'interdire le passage de nos frontières, mais de le réglementer et de le surveiller. On aurait dû sans doute y songer plus tôt. Ce ne serait pas sans danger qu'on voudrait n'y songer que plus tard — trop tard. »

Région économique de Bordeaux et du Sud-Ouest

Le comité de la région économique de Bordeaux et du Sud-Ouest a adressé à M. le Ministre du commerce la lettre suivante relative au retrait et aux délais de remboursement des bons de monnaie :

« Bordeaux, le 21 décembre 1920.

» Monsieur le Ministre,

» Par lettre circulaire en date du 15 décembre 1920, vous avez bien voulu prendre en considération les délibérations de plusieurs de nos Compagnies, signalant les inconvénients graves que pouvait entraîner le retrait, à la date du 31 décembre 1920, des bons de monnaie des Chambres de commerce.

» Vous avez estimé, à juste titre, que ces inconvénients étaient de nature à justifier une prorogation du délai de remboursement, et vous avez décidé que les coupures émises antérieurement à la date de cession des hostilités (24 octobre 1919), ne pourraient être retirées de la circulation avant le 30 juin 1921. Vous avez précisé, en même temps, que cette mesure s'

LA VIE SPORTIVE

De derrière le "burladero"

Ce qui est classique, en tauromachie, est esthétique. La réciproque n'est pas toujours vraie.

Mais le toreo classique ne saurait être exigé avec tous les toros; car si la mise en pratique de ses règles assure aux suertes leur plus parfaite exécution et le meilleur résultat, on ne doit pas perdre de vue qu'elles ont été établies, ces règles, pour la lidia du toro idéal, franc et loyal dans ses attaques jusqu'au bout, brave jusqu'à son dernier souffle.

Et il est juste qu'elles soient basées sur l'absolue « noblesse » du cornupète, puisqu'elles greent au « lidiador », pour leur plus stricte application, une énorme somme de danger à provoquer et à vaincre.

La lidia a toujours inspiré les artistes : leur plume, leur pinceau ou leur ciseau. Libre à quiconque de le contester, mais les œuvres sont là et restent.

Les sujets à traiter seront toujours légion.

Sans parler du bigarrement intense de la plaza, où s'agite, sous le bleu cru d'en haut, une foule trépidante ou angoissée, dont une moitié surchauffée et baignant en plein soleil, rend, par opposition, l'autre presque sombre; en faisant abstraction même du rutilement des costumes et de l'harmonie des formes de l'admirable bête de sélection qu'est le toro, la légèreté, l'élégance et la pureté des attitudes des toreros dans les suertes parfaites ne sauraient échapper même au profane de la grande fête espagnole, s'il veut être de bonne foi pour en juger.

***

On ne voit malheureusement plus, aujourd'hui, qu'une atroce parodie de la suerte de piques, avec un fantoche hissé sur une haridelle comme protagoniste. Il n'en faudrait pourtant pas médire et nier la beauté sculpturale du groupe magnifique et puissant formé par un picador bien monté défiant le toro, ni l'impétueuse charge de ce dernier, non plus que le choc impressionnant, et l'effort herculéen de l'homme sur la pique pour arrêter l'élan de l'adversaire d'abord, puis le repousser et l'accompagner dans sa sortie rendue libre vers la gauche du cavalier par un léger déplacement de l'avant du cheval de ce côté.

Et que dire de la suerte (disparue à cause de la faiblesse des chevaux donnés actuellement aux picadors) dite « a caballo levantado », pour laquelle le « varilarguero » attendait le toro venant à grande allure, clouait la pique en obligeant en même temps son cheval à se cabrer et un pivoter sur ses jambes de derrière, cependant que le torero à pied, posté sur la gauche du cavalier, aidait le bicho à prendre sa sortie naturelle.

Ces groupes-là, si puissants et en même temps si précis dans leurs détails, ont provoqué des œuvres d'art nombreuses. Le fait que l'on ne voit plus piquer de la sorte, ou si rarement, de nos jours, ne doit pas faire nier la perfection de suertes qui n'ont d'autres défauts que ceux dont les affligent de lamentables exécuteurs.

Ces derniers, si l'on osait les défendre, ne pourraient trouver quelque grâce qu'en qualité de « repoussoirs », si l'on peut dire, car leurs chutes brutales et terribles, et tout ce qui s'ensuit à terre pour leurs misérables montures, trop souvent, offrent une impressionnante opposition avec la joliesse, la légèreté des suertes de capa dessinées savamment par le matador pour calmer la fougue du toro à son entrée en piste, ou lorsque le picador menacé sans défense sur le sol, est sauvé sans effort apparent par le « quite » facile et enjoué du diestro qui termine dédaigneusement sans un regard à l'adversaire, ou par des fioritures dans l'envolement gracieux de la capa.

Riches en attitudes pour l'homme sont également les suertes du second « tercio ».

L'obligation faite au banderillero — pour clouer les bâtons enrubannés en bonne place et les harpons très réunis — de bien lever les coudes et de presque réunir les dos des mains lorsque le toro baisse la tête pour donner le coup de corne, fait se hausser le torero sur la pointe des pieds et se cambrer, et il y a là durant deux ou trois secondes — lorsqu'il arrive devant le bicho, se « cuadre » avec lui, lève les bras, pique les banderilles et sort légèrement de suerte — quelques attitudes dont la photographie instantanée révèle la parfaite élégance.

***

Puis c'est le salut rituel à la présidence pour lui offrir la mort du toro, et ensuite le diestro va lentement vers l'adversaire et, arrivé à trois ou quatre pas, laisse se déplier toute la muleta tenue dans la main gauche, et le « trasteo » commence.

Le leurre et la poitrine du diestro sont sur le même plan, également menacés, et c'est le bras, le poignet même seulement, qui doit déjouer la fureur de la brute exaspérée par déjà un quart d'heure d'efforts vains et de blessures aiguës.

Ici, comme pour toreo de capa, **il est indispensable, obligatoire, que le matador soit très droit,** avec un mouvement de bras large et rythmé, et **que ses pieds restent joints, dans une presque absolue immobilité.**

Donc, sans classicisme ni cachet, ce matador qui, les coudes au corps, torée avec des mouvements étroits, sèchement, le « compas » grand ouvert ou donnant par son trépignement et par ses trémoussements l'impression qu'il n'est pas du tout assuré que son jeu de bras est suffisant pour guider et diriger sûrement l'encorné.

Antiesthétique au possible et de la pire école également, le diestro tout voûté, qui présente de loin au bicho l'extrémité de sa muleta, ou qui trottine sans cesse sur le côté du toro, de façon à se trouver le plus souvent possible « fuera de cacho », hors du rayon de portée des cornes.

Mais voici le dernier geste, celui de l'estocade. Superbe est la posture du matador « profilé » tranquillement devant le toro, les pieds joints, le poing droit tenant l'« estoque » à la hauteur de la poitrine, la main gauche soutenant la muleta réduite, un peu en biais, prêt à l'incliner sur sa gauche pour marquer la sortie au cornupète et diriger son coup de corne lorsque l'acier s'enfoncera au point précis, dans le haut du garrot.

En ligne droite, le matador s'élance vers le frontal, **entre les deux cornes;** la lame a un éclair sous le soleil, les deux adversaires ne forment durant un instant qu'une seule masse, qui se disjoint : l'homme se dresse de toute sa taille, il a vaincu; le toro, avec la poignée de l'arme apparaissant seule entre ses deux épaules, fait quelques pas, cherche à conserver son équilibre, puis s'agenouille ou roule, mort.

Les dix ou quinze mille spectateurs ont fait un même mouvement, car c'est splendide et émotionnant.

Mais il y a aussi, parbleu, le diestro qui, avec la muleta toute déployée, s'en sert pour se dérober à la vue du bicho au moment de porter le coup, et qui se jette par côté alors en arquant le bras, sans rien risquer, traîtreusement, escomptant seulement les applaudissements de ceux qu'impressionne davantage le résultat chanceux du coup d'épée que sa parfaite exécution.

Il n'y a en tout ceci, certes, rien de classique, mais l'esthétique moins encore v a trouvé son compte, car les deux, répétons-le, vont rarement séparés.

C'est même là une excellente pierre de touche, très à la portée de nos aficionados français, moins riches — à l'inverse de ceux d'outre-monts — de technique que de bon goût.

DON SEVERO.

FOOTBALL RUGBY

LE MATCH DES ANCÊTRES PARISIENS

Dimanche, à Colombes, aura lieu la sélection des joueurs parisiens, en vue du match de Toulouse, le 8 janvier. Arbitre, M. Ch. Brennus; sélectionneurs, Rutherford, Bénac, Duffour.

Probables. — Arrière : de Saint-Pastou. — Trois-quarts : Magnanou, Frantz Reichel, Theuriet, Dallentz. — Demis : Hubert, Gondouin. — Avants : Vandau, Redeipenner, Lamaud, Farré, Rolland, Paris, Mahu, Moure.

Possibles. — Arrière : Gibert. — Trois-quarts : de Fornières, Lasserre, Martin, Baissac. — Demis : Menrath, Novel (cap.). — Avants : Cronier, Théry, Thorailler, Muntz, Rozier, Yorke, Vandenberghe, Delcroix.

CLUB ATHLETIQUE SOCIETE GENERALE. — Dimanche 2 janvier, match de rugby contre le Bordeaux-Athlétic P. O. Rendez-vous des équipiers, barrière Benauge, à 13 h. 40.

Demandes de matches

LE CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS (1). — Désire recevoir bonne équipe samedi 1er janvier. Ecrire, Gabert, 163, boulevard Albert-1er, Bordeaux.

LE C. A. SOCIETE GENERALE. — Demande matches pour son équipe sur terrain adverse pour les 2 et 9 janvier, 6 et 27 février. — Ecrire Chabannes, Société Générale, Bordeaux.

FOOTBALL ASSOCIATION

LES GRANDES EPREUVES DE 1921

Paris, 29 décembre. — La Fédération française de football association publie le calendrier officiel de la saison 1921; il est le suivant :

2 janvier, à Roubaix, Nord-Alsace; 5 février (Mardi-Gras), à Paris, France-Irlande; 20 février, à Paris, France-Italie; 27 février, à Lille, Paris-Nord; 6 mars, à Bruxelles, Belgique-France; 27 mars (Pâques), à Paris, armée belge-armée française; 6 avril, à Aldershot, armée britannique-armée française; 17 avril, à Paris, Paris-Bruxelles.

LE TOURNOI DU NOUVEL AN

L'Olympique de Paris à Bordeaux

C'est le samedi 1er janvier que les Olympiens de Paris, les leaders actuels du championnat de la capitale, joueront, au Stadium bastidien, leur premier match du tournoi du Nouvel An.

Le club spécialiste de la rive droite leur opposera son meilleur « onze ». On peut être assuré d'assister à une brillante démonstration de football.

Le même jour, matcheront au Jard-Mérignac, la V. G. A. du Médoc et la Section Burdigalienne.

Les vainqueurs et les perdants se rencontreront le dimanche 2 janvier, au Jard-Mérignac.

Demande de match

JEUNESSE SPORTIVE DU BOUSCAT (1). — Se déplacerait contre indemnité le 9 janvier. — Ecrire à E. Roux, 56, avenue Victor-Hugo, Le Bouscat (Gironde).

L'AIGLON (2). — Pour le 2 janvier, à Bordeaux, sur terrain adverse contre bonne équipe. — Ecrire d'urgence à M. René Blondy, 20, rue Frère, à Bordeaux.

DANS LES CLUBS

LE BORDEAUX-SPORTING-CLUB (1). — L'équipe première ira jouer à Saint-Laurent-d'Arce contre l'U. S. de Saint-Laurent association; l'équipe 1 B jouera à Castres contre l'Union Sportive Castraise (1).

SECTION BURDIGALIENNE. — Matches de rugby du dimanche 2 janvier : équipe mixte contre U. S. B. à Bergerac. Rendez-vous gare d'Orléans à 6 h. 25 du matin.

Equipe réserve contre Ass. Sportive de Saint-Médard-en-Jalles. Rendez-vous bar de Longchamps, barrière Croix-Blanche, à 1 heure.

Equipe 3 du Grand-Louis contre Caudéranaise. Tous les joueurs non convoqués individuellement devront se trouver au terrain du Grand-Louis.

SECTION BURDIGALIENNE. — Réunion générale mensuelle à l'Athénée, le jeudi 6 janvier, à 21 heures. Présence indispensable.

BASE-BALL-CLUB BORDELAIS. — Reprise de l'entraînement dimanche 2 janvier. Rendez-vous au terrain à 2 h. 30. Sont spécialement convoqués les joueurs de l'équipe première.

STADE BORDELAIS UNIVERSITE-CLUB. — Le comité du Stade Bordelais U. C. prévient les membres du club que l'entrée du terrain sera désormais refusée à tout sociétaire dont la carte ne sera pas munie du timbre du mois en cours.

CROSS-COUNTRY

CHALLENGE BLANCHARD

La Ligue d'athlétisme de la Côte d'Argent rappelle aux clubs intéressés que le Challenge Blanchard se disputera le dimanche 9 janvier prochain, sur une distance de 12 kilomètres, aux environs de Monrepos.

Chaque club pourra se faire représenter par un nombre illimité de coureurs dont les six premiers compteront pour le classement par équipe. Les individuels seront également acceptés.

Les engagements, accompagnés de la somme de 10 fr. pour les équipes et 1 fr. pour les individuels, doivent être adressés au siège de la Ligue, rue Esprit-des-Lois, 33.

STADE BORDELAIS UNIVERSITE-CLUB

Dimanche matin, à 9 heures, entraînement à Monrepos. Rendez-vous restaurant du Printemps. Prière de considérer le présent avis comme une convocation.

GRAND HANDICAP INTERCLUBS (F. S. A. P. F.)

Le Cercoeau Bordelais organise pour le 9 janvier un cross-country handicap sur un parcours de 10 kilomètres environ. Cette épreuve est ouverte aux licenciés de la F. S. A. P. F., toutes catégories, ainsi qu'aux indépendants.

De nombreux prix en espèces et en nature seront accordés.

Le départ échelonné et l'arrivée se feront au café Continental, 392, boulevard du Président-Wilson (face au petit chemin d'Eysines).

Les engagements, fixés à 1 fr. 50 pour les licenciés et 3 fr. pour les indépendants, peuvent être adressés dès maintenant à cette adresse.

Clôture des engagements le 9 janvier, à 14 h. 30; départ du cross à 15 heures.

BOXE

A LA SALLE WAGRAM

Paris, 29 décembre. — Voici les résultats des matches de boxe qui ont eu lieu ce soir, à la salle Wagram : Beaufort bat Gessin, aux points; Doyen bat Tavernier, aux points; Max bat Geo André, aux points.

Jeannot bat Coulleau par abandon, au septième round; Pionnier bat Léonard par abandon, au sixième round.

LAWN-TENNIS

LES TOURNOIS DE BEAULIEU

Nice, 29 décembre. — Voici les résultats du tournoi professionnel de lawn-tennis de Beaulieu : J. Négro (Nice) bat Ch. Bidding (Beaulieu) par 7/5, 6/3, 1/6, 7/9, 6/1. Partie excessivement disputée, qui a duré 2 h. 5. Bidding a fait contre Négro une magnifique défense, toute en souplesse, notamment au quatrième set, qui a été superbe. Le professionnel de Beaulieu a succombé un peu à la fatigue. J. Négro a brillé par son drive et a eu de très beaux arrêts. Il a terminé très frais. Ce long match permet de croire que le professionnel niçois opposera une belle défense à Roméo Acquaronne (Carlton-Cannes), avec lequel il se rencontrera en finale, jeudi, à deux heures.

NATATION

CREATION DU COMITE DU SUD-OUEST

La Fédération française de natation vient de créer un comité du Sud-Ouest ayant son siège à Bordeaux et groupant les départements suivants : Gironde, Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes et Basses-Pyrénées et Landes.

Les Sociétés de natation de cette région sont priées d'envoyer un délégué à la première réunion qui aura lieu dimanche 9 janvier, à 10 heures du matin, café Saint-Projet, place Saint-Projet, à Bordeaux. Adresser la correspondance à M. Mora, 179, rue Achard, Bordeaux.

YACHTING

LES REGATES DE CANNES

Des yachts au-dessus de 40 tonneaux (handicap), des « huit mètres », des « huit mètres cinquante », des « six mètres », des « six mètres cinquante », dans les séries internationales et des voiliers de pêches, de plaisance ou de type local, prendront part, du 15 au 28 février, aux régates de Cannes. La Grande-Bretagne, l'Espagne, la Hollande, l'Italie et la Suisse y seront représentées. Dans les « six mètres cinquante », deux concurrents fameux : le vainqueur des Olympiques et le gagnant de la One Ton Cup de cet été.

HOCKEY

LA COUPE WILLIAMS

Le quatrième match de hockey de la Coupe Marion-Williams aura lieu au Skating-Palace, jeudi soir 30 courant, à 22 heures, entre le Bordeaux-Skating-Club et le Skating-Club Bordelais.

BOWLING

MATCH DE CHAMPIONNAT

Le championnat de la 1re section du village en bois a été remporté par la quadrette Riu, Xau, Baylin, Carière. Le championnat individuel de tir, par Lucien Déjean. Le championnat individuel de pointage, par Pourrère.

AVIATION

LE TOUR DE FRANCE

Paris, 28 décembre. — La commission d'aviation de l'Aéroclub de France publie le règlement de la Coupe Michelin 1921 qui se disputera sur un tour de France de 3,000 kilomètres environ et qui comprend quinze atterrissages obligatoires : Versailles (Buc, Châteaufort, Saint-Cyr ou Villacoublay), Amiens, Châlons, Saint-Dizier, Gray, Joigny, Beaune, Vienne, Nimes, Pau, Saint-André-de-Cubzac, Romorantin, Angers, Evreux, Saint-Inglevert (8 kilomètres de Calais), Versailles (Buc, Châteaufort, Saint-Cyr ou Villacoublay).

Sera gagnant de la Coupe et de la huitième et dernière prime de 20,000 fr., le pilote qui aura accompli avant le 1er janvier 1922, le parcours ci-dessus, à la vitesse horaire la plus élevée.

PETITES NOUVELLES

— A Copenhague, le match Spalla-Eckeroth en 15 rounds, avait attiré au cirque une foule considérable. Le champion italien domina du 5e round jusqu'à la fin; son adversaire, au 15e round, est emporté évanoui. Spalla a naturellement été déclaré vainqueur.

— Le match militaire de rugby Angleterre contre France sera joué le 19 avril à Twickenham, si la Fédération française de football rugby accepte cette date proposée par l'Army Central Control Board du War-Office. A partir du leur arrivée outre-Manche, les joueurs français seront les hôtes de l'armée anglaise.

— Deux matches de sélection de rugby, en vue de la formation de l'équipe de Paris qui jouera la Coupe Réville auront lieu en janvier.

— Le 9, se jouera, à Pershing, Possibles - Probables des équipes inférieures; le 23, au Parc des Princes, Possibles-Probables de la 1re série.

— Le Biarritz-Olympique jouant dimanche prochain un match de championnat de Côte Basque, ne pourra venir samedi, jouer l'Olympique de Paris, au Stade Bergeyre.

— Le 2 janvier, l'Olympique jouera le Stade Français.

— Dimanche prochain, commenceront à se disputer les éliminatoires du championnat de France de 1re série.

— En Picardie, se jouera l'éliminatoire de Flanche-Comté-Picardie; en Lorraine, se disputera le match Lorraine contre vainqueur Nord-Champagne; à Châlons, le R. C. Châlonais recevra le C. A. S. Clermontois, champion du Centre; enfin, le champion de Beauce et Maine jouera sur son terrain. Evreux, champion de Basse-Normandie.

— Le siège de la Fédération française de rugby reste pour un an au moins, au 3 de la rue Rossini. La F. F. R. n'a pu, en effet, trouver de local.

— Le match Paris - Londres se jouera le 3 avril, à Paris. Cela fait trois matches internationaux en 12 jours, à Paris : France-Angleterre, Paris-Londres, France-Irlande. N'est-ce pas un peu beaucoup trop pour un si court laps de temps !

— Carpentier ne matchera pas Frank Moran avant son match contre Dempsey; il ne disputerait d'ailleurs aucune rencontre avant le grand match.

— Il est probable que Guillemot partira le 8 janvier pour l'Amérique, étant invité par le Millrose-Club de New-York à aller disputer quelques courses outre-Atlantique.

— Le Cairo International Sports-Club du Caire a conçu le projet de faire accompli à son équipe (amateurs) l'été prochain, une tournée de trois mois en Europe, en passant par la Yougo-Slavie, le nord de l'Italie, le sud de la France, Lyon, Paris, Lille, la Belgique et, si possible, par quelques villes d'Angleterre.

— Voici l'opinion de la presse anglaise sur le match du Racing en Angleterre :

Du « Daily Mail » : « Voici quelques années, une équipe française dans des circonstances similaires aurait été écrasée; il n'y a pas de doute : les Français font de rapides progrès. Les demis travaillèrent dur, sans grande efficacité. Jamais encore les Français ne nous montrèrent réellement une bonne paire de demis. Les trois-quarts sont vites, et font preuve de résolution. Bordes et Crabos, les deux internationaux, furent supérieurs à leurs adversaires directs. »

Du « Sportsman » : « Clément donna une impression très favorable et ne manqua jamais son homme. Bordes et Crabos furent parfaits et leurs coups de pied, de grande classe. Les ailes firent preuve de beaucoup de vitesse. Les demis furent bons et bien aidés par Berrens, qui fut un réel Winger. »

Les navires-hôpitaux

Ceux qui pendant la guerre allèrent en Orient connurent les navires hôpitaux. C'étaient soit des paquebots réquisitionnés (Asie, La-Fayette, Navarre, Flandre), soit des transports de guerre aménagés (Bien-Hoa, Vinh-Long, Duguay-Trouin). Les nombreux évacués de l'armée d'Orient qui prirent passage sur ces navires étaient unanimes à constater le parfait confort et les soins éclairés qu'ils recevaient pendant la traversée. Après les dures heures des combats dans la boue et par le froid ces hommes étaient heureux de trouver à bord de ces navires une confortable installation où matériellement et médicalement ils ne manquaient de rien. Moralement aussi l'on s'occupait d'eux, des pasteurs des différents cultes assuraient les services religieux. Et après quelques jours de traversée tous ces malades étaient transformés, et c'est presque à contre-cœur qu'ils quittaient cet hôpital flottant à leur arrivée en France. Le service médical du bord se composait d'un médecin principal, médecin chef assisté de deux médecins de 1re classe et de deux médecins de 2e classe.

Le service pharmaceutique était assuré par un pharmacien-chimiste de 1re classe, qui souvent était chargé de la radiographie. Un aumônier catholique, un aumônier protestant et quelquefois un aumônier israélite assuraient les différents cultes religieux.

Ce personnel médical important pouvait être appelé à intervenir chirurgicalement. Tout le monde sait que le général Gouraud, grièvement blessé aux Dardanelles, fut opéré sur l'un de nos bateaux.

A l'armistice, les navires hôpitaux furent supprimés et transformés en transports, les navires réquisitionnés remis aux Compagnies de navigation, et les trois vieux transports de la marine de guerre continuèrent à naviguer et naviguent encore, mais avec un personnel insuffisant. Les évacués d'aujourd'hui ne trouvent plus le même confort, le même bien-être et les mêmes soins qu'autrefois, et ils sont unanimes à s'en plaindre amèrement.

Mais ce n'est pas la faute du personnel médical qui est trop restreint, deux ou trois médecins au maximum.

A l'heure où l'on peut craindre l'infiltration en France de la peste, du choléra et du typhus exanthématique, maladies endémiques en Orient, ces navires peuvent devenir les agents propagateurs de ces maladies.

Il serait urgent que le personnel médical trop restreint soit augmenté d'au moins deux médecins et d'un pharmacien-chimiste de 1re classe qui, en dehors de leur rôle purement médical, veilleraient avec le plus grand soin à la désinfection et à la dératisation après chaque voyage.

Nous espérons que le nouveau service d'hygiène et de prophylaxie navale va faire le nécessaire et que les transports soi-disant hôpitaux qui naviguent actuellement verront leur personnel (médecins et pharmaciens) augmenté et semblable à celui du temps de guerre.

Les poilus français qui se battent en Cilicie en seront heureux et il en coûtera bien peu au ministre de la marine.

Un évacué de Beyrouth.

BORDEAUX

LA TEMPÉRATURE A BORDEAUX

Observatoire de la Maison Larghi

du 30 décembre

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	8.0	»	»	»
8 heures du matin	9.0	767.0	Clair.	S.-E.
Midi.....	12.0	767.0	Nuageux.	Sud.
Maxima de la veille	15.0		»	»

Le cours du marché de première main

Cours relevés par le service des marchés, halles centrales (Capucins) de Bordeaux, du 30 décembre :

Triperie. — Pieds de veaux, 2 fr. 25; langue de bœuf, 6 fr.; tête de veau, 8 fr.; mouton, 1 fr. 50; cœur de bœuf, 7 fr. le kilo; de veau, 9 fr. la pièce; tête de veau, 5 fr. 50; rate bœuf, 2 fr. 80; veau, 2 fr. 25; gras double, 7 fr. 50 à 9 fr.; cervelle de bœuf, la pièce, 5 fr. 50; de veau, 4 fr. 50.

Volailles et lapins. — Poulets, de 10 fr. 50 à 11 fr. 50; lapins domestiques, 9 fr. 25, le tout le kilo; pigeons moyens, 9 fr.; gros, 12 fr. 50, le tout la paire.

Fruits. — Pommes à couteau, de 1 à 5 fr. le kilo. — Oranges, 0 fr. 30 la pièce. — Citrons, 0 fr. 20 la pièce.

Légumes verts. — Choux pommés : petits, 5 fr.; moyens, 7 fr.; gros, 10 fr., le tout la douzaine; navets petits, 0 fr. 75; moyens, 1 fr.; gros 1 fr 50, la douzaine; poireaux : petits, 1 fr. 50; moyens, 2 fr.; gros, 4 fr., le tout la douzaine; choux de Bruxelles, 2 fr. 20 le kilo; salsifis petits, 1 fr. 50; moyens, 2 fr.; gros, 3 francs, le tout la botte; laitues, 2 fr. 50; choux-fleurs : petits, 25 fr.; moyens, 30 fr.; gros, 40 fr., le tout la douzaine; céleri, la douzaine, petits, 2 fr.; moyens, 5 fr.; gros, 8 fr.; oignons, 0 fr. 45; oseille, le paquet, 2 fr. 25.

Œufs. — Midi 77 fr.; Nord, 76 fr.; Maroc, 64 fr. le tout le cent.

Poissons. — Merlus, 7 fr.; soles : petites, 8 fr. moyennes, 12 fr.; grosses, 14 fr.; maquereaux, 5 fr., le tout le kilo; grondins : petits, 0 fr. 75; moyens, 1 fr.; mules : petits, 3 fr.; moyens, 7 fr.; rougets, 3 à 6 fr.; raies, 1 fr. 50; moules, 1 franc, le tout le kilo; royans d'Arcachon, le cent, 10 à 14 fr.; sardines de Bayonne, 16 à 18 fr.

Viandes. — Agneaux : 1re qualité, devant, 10 fr. 50; derrière, 11 fr. 50; 2e qualité, devant, 8 fr.; derrière, 10 fr.; 3e qualité, devant, 8 fr. 50; derrière, 9 fr., le tout le kilo.

A L'ATHENEE

Conférence de M. A. Gruvel

M. A. Gruvel, professeur au Museum national d'histoire naturelle et membre de la Société linnéenne de Bordeaux, a fait mercredi soir, à l'Athénée municipal, une intéressante causerie sur la mise en valeur de nos richesses coloniales.

Cette conférence, donnée sous les auspices de la Société de géographie commerciale, de l'Institut colonial, de la Société linnéenne et de la Société d'études et de vulgarisation de zoologie agricole, était présidée par M. Duthil, qui présenta le conférencier à ses auditeurs.

M. Gruvel, en un exposé très vivant, donna des détails fort pittoresques sur les diverses pêches, pêche au thon et à la baleine notamment, pratiquées au Gabon et dans les mers coloniales.

La causerie de l'éminent savant, illustrée par des projections documentaires, intéressa vivement son auditoire, qui lui manifesta sa satisfaction par de cordiaux applaudissements.

Académie de Bordeaux

Dans l'assemblée générale du 23 décembre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a pris séance M. Joseph Barrère avocat à la cour d'appel, nommé en remplacement de M. Henri Monnier. M. l'archiprêtre Cartau a été élu au fauteuil vacant de M. Henri Rödel. Une communication de M. Gaston Sarreau sur un fait de vaillance et de force morale d'un Bordelais pendant la guerre a clos la séance.

La nouvelle BERLIET 16 HP, modèle 1921, la première voiture de luxe d'un prix abordable, est exposée à la Succursale de la Société des Automobiles BERLIET, **115, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.**

Le Directeur de la Succursale a l'honneur d'inviter ses clients, et avec eux tous ceux qu'intéresse l'automobile, à venir examiner et essayer cette voiture.

Le jouet artistique français

Nous rappelons que les articles de l'Œuvre du Jouet artistique français, dont les dessins sont dus à Job et l'exécution à des mutilés de guerre, sont en vente, comme les années précédentes, 23, cours de Verdun.

Nos lecteurs s'intéresseront vivement, comme par le passé, à cette œuvre éminemment bordelaise, et ils la recommanderont à leurs amis et connaissances. En faisant la joie des petits, ils affirmeront leur solidarité avec ces glorieux mutilés qui, avec une vaillance nouvelle, se créent une existence de labeur et de dignité.

Un aiguilleur des T. E. O. B. est tué par l'auto postal

Un accident mortel s'est produit jeudi matin, vers six heures et demie, cours de l'Intendance, à la hauteur de la rue Vital-Carles.

La manœuvre de l'aiguille des trams, sur ce point du réseau ferré, était confiée à M. Crabos, demeurant 6, rue Emile-Loubet, à Talence. Or, étant occupé à assurer son service, jeudi matin, M. Crabos fut soudain tamponné par l'auto n. 3862, conduite par M. Laurent Baudin, âgé de quarante-quatre ans, employé de l'entreprise des transports de dépêches, et domicilié, 8, rue de la Gare. L'aiguilleur roula sous le véhicule, qui s'arrêta à une petite distance. On se porta au secours de M. Crabos. Le malheureux gisait, inanimé, sur la chaussée, à un mètre du trottoir. Il était grièvement blessé en différentes parties du corps, notamment à la tête.

Les gardiens de la paix Malevant et Rayon, du poste de Gambetta, informés, se rendirent en hâte sur le lieu de l'accident. Ils relevèrent la victime, qui fut placée dans une voiture et dirigée sur l'hôpital Saint-André.

L'état de l'infortuné travailleur fut jugé désespéré. L'aiguilleur fut alors transporté chez lui. Il y succomba en arrivant. Il était marié, sans enfant.

M. Brail, commissaire de police du troisième arrondissement, a ouvert l'enquête d'usage pour établissement des responsabilités. Il a entendu le chauffeur, qui lui a déclaré que l'accident était dû au défaut de lumière sur le cours de l'Intendance. Les lampes électriques venaient d'être éteintes, paraît-il, et il ne faisait pas encore petit jour.

Il est possible que l'absence de lumière sur la grande voie centrale ne soit pas complètement étrangère à ce triste événement. Mais ce qui est certain, c'est que l'auto postal n'était pas éclairé conformément aux règlements en vigueur : elle avait un feu à l'avant et un autre feu à l'arrière, alors qu'elle eût dû avoir deux feux à l'avant. L'article 15 sur la police du roulage dit, en effet : « Toute automobile sera munie à l'avant d'un feu blanc et d'un feu vert. »

Ce malheureux accident a provoqué une vive émotion dans le quartier du cours de l'Intendance, où l'on déplorait la mort navrante de l'aiguilleur, qui allait prendre sa retraite le 15 janvier prochain.

Faux chèque de 80,000 francs

Il a été encaissé à la poste centrale

La police bordelaise vient d'être saisie d'une plainte se rapportant à un vol important. Il s'agit d'un faux chèque postal de 80,000 francs qui a été présenté et touché à la poste de la rue du Palais-Gallien.

Ce vol aurait été commis depuis le 10 décembre. L'administration des P. T. T. fit une enquête officieuse qui ne donna pas de résultats. C'est pourquoi elle se serait décidée à confier à la police le soin de rechercher l'audacieux filou.

C'est un inspecteur des postes qui est venu jeudi matin à la permanence et a mis au courant de l'affaire M. Cornuau, chef de la sûreté. L'inspecteur Darqué, qui s'est maintes fois distingué dans de délicates affaires, est chargé des investigations utiles. Souhaitons-lui bonne chance.

Il est superflu d'ajouter que le vol est commis au préjudice de l'Etat.

TROIS VOITURES FIAT viennent d'être engagées dans le Grand-Prix de l'Automobile qui se disputera en juillet prochain sur le circuit de Strasbourg.

Mort dans le train

Le 24 décembre, M. et Mme Barbe, de Bordeaux, se rendaient à Eymet, lorsque, non loin de la station de La Sauve, M. Barbe tomba en syncope. Un médecin-major qui se trouvait dans le train essaya de le ranimer, mais tous ses soins furent inutiles; il avait succombé à une embolie.

M. Baptiste Barbe était âgé de 51 ans, originaire de l'Ariège et sous-brigadier des douanes.

Renversée par un cycliste

Mme Germaine Marche, âgée de cinquante-neuf ans, demeurant 59, rue Monadey, traversant, jeudi matin, la place de la Victoire, a été renversée par un cycliste. Relevée aussitôt, Mme Marche, qui a eu un poignet fracturé, a été transportée à l'hôpital Saint-André.

Tentative de suicide

Un clerc d'huissier se jette dans la Garonne du haut de la passerelle métallique

Vers trois heures, mercredi après-midi, un homme qui suivait tranquillement le passage réservé aux piétons sur la passerelle du chemin de fer du Midi, enjamba soudain le parapet et se précipita dans le fleuve. Des marins, qui se trouvaient à proximité, se portèrent en hâte au secours du désespéré; ils réussirent à le ramener sur la berge avant les effets de l'asphyxie.

Transporté aux Bains girondins, le malheureux y reçut les soins empressés de M. Arthur Plane, le directeur du dit établissement; on le ramena ensuite à son domicile.

Le désespéré exerce la profession de clerc d'huissier. On attribue sa tentative de suicide à des motifs d'ordre privé.

Au Palais

COUR D'APPEL 4e CHAMBRE

Présidence de M. GISBERT, président.

L'AFFAIRE DU CHEMINOT MURAT DE PÉRIGUEUX

Au mois de mars dernier, il avait été question, à la suite du mouvement de grève, de procéder à la mobilisation des cheminots. A Périgueux, où la Compagnie des chemins de fer d'Orléans possédait son plus important atelier et un très nombreux personnel, une affiche fut apposée le 3 mars. Cette affiche avait pour signataire un cheminot, membre du comité de grève, nommé Murat; elle invitait les cheminots à venir déposer au siège du comité de grève les ordres de mobilisation et convocations qu'ils pourraient recevoir, et leur demandait de ne pas répondre à un ordre d'appel en cas de mobilisation des cheminots.

Murat fut mis à l'instruction, puis renvoyé en correctionnelle pour provocation de militaires à la désobéissance et propagande anarchiste; on le poursuivait en vertu de la loi de juillet 1894 qui réprime les menées anarchistes.

L'affaire vint contradictoirement le 23 novembre devant le tribunal correctionnel de Périgueux; c'est ce jour-là que Me Boisserie, défenseur de Murat, prononça les paroles qui lui valurent une peine de trois mois de suspension, peine que le tribunal prononça par application de l'article 32 du décret Lhopiteau.

Son client Murat, qui déclinait la compétence du tribunal correctionnel, déclara faire défaut. Les juges correctionnels, s'étant déclarés compétents, condamnèrent par défaut, Murat à deux ans d'emprisonnement.

Le cheminot Murat a fait appel sur la question de compétence. C'est Me Albert Wilm, député, qui a soutenu mercredi cet appel devant la quatrième chambre de la cour. Il a plaidé que tout ce qu'on pourrait reprocher à son client, ce serait, à la rigueur, un délit d'opinion tombant sous le coup de la loi de 1881, et le faisant justiciable de la cour d'assises, non du tribunal correctionnel.

M. l'avocat général Baraduc a répondu que Murat avait cherché à créer un véritable état d'anarchie; que son but et celui de ses amis avait été l'arrêt des transports publics, donc de la vie économique en France. Ce n'est donc pas à un système politique que l'inculpé donnait l'assaut : il s'efforçait à créer un mouvement anarchiste. Il tombe par conséquent sous le coup de la loi de 1894 qui fait juger par les tribunaux les faits de propagande ou de menées anarchistes; c'est pourquoi le ministère public a conclu au rejet de l'appel et demandé à la Cour de proclamer la compétence du tribunal correctionnel de Périgueux.

Après une réplique de Me Albert Wilm, la Cour a mis l'affaire en délibéré, pour l'arrêt être rendu le vendredi 14 janvier 1921.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président

Un noir, Laur Mattar, 22 ans, domicilié rue Rougier, se trouvant le 26 novembre dans un bar du quartier Mériadeck, a volé à un voisin de table son porte-monnaie contenant 31 fr. 50.

Le Tribunal correctionnel l'a condamné à **trois mois d'emprisonnement.**

— Louis Réau, 27 ans, sabotier à Lormont, voyageant en tramway, s'est dit agent de la sûreté pour ne pas payer sa place, a voulu contrôler les billets des autres voyageurs et gifflé une dame qui, le jugeant ivre, l'aurait éconduit. **Un mois d'emprisonnement.**

IMPORTANT VOL DE MAGNETOS AU CAMP DE SAINT-SULPICE

A la suite d'un vol de 18 magnétos, commis au camp de Saint-Sulpice, neuf arrestations ont été opérées. Ces magnétos ont été vendues pour la somme de 36,000 francs. On les a retrouvées toutes.

M. le juge Rochoux, chargé d'instruire cette affaire, a rendu une ordonnance renvoyant les neuf prévenus devant le tribunal correctionnel. Un des inculpés est poursuivi pour corruption d'employés, en vertu de l'article 175 du Code pénal, modifié par la loi de 1918.

Né sous le ciel brûlant des riantes Antilles,
Le Vieux RHUM SAINT-ESPRIT en répand la chaleur.
Il est le préféré au café, en famille,
Le monde entier le boit, car il est le meilleur.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

LA DAMNATION DE BLANCHEFLEUR. — M. Maurice Léna, auquel nous devons le livret du « Jongleur de Notre-Dame », a composé un second poème moyenâgeux, tiré cette fois de son propre fonds, écrit en belle prose rythmée et que l'Académie française couronna. Les « miracles », on le voit, réussissent assez bien au charmant lettré qu'est M. Maurice Léna.

A l'inverse du « Jongleur », d'où l'amour était banni, c'est l'amour q

Petite Correspondance

— Georges V. — 1. A Paris ou à Bordeaux. — 2. Au ministère de la justice, place Vendôme, à Paris.

316. D. C. V. A. — Non, le fils a des mêmes droits que sa mère.

— 18. P. D. — Cours de Tournon, n. 8, Bordeaux.

— P. D., 1882. — Les primes mensuelles ne sont dues que pour les mois de service accomplis en plus du temps exigé par la loi.

— Alcide B. — Voyez au bureau de l'Assistance, à la mairie.

— Pierrot, C. R. — Non, il y aurait spéculation sur les loyers.

— Jules Marius B. — Voyez un avocat. Il y a matière à procès.

— R. 4. — C'est exact, surtout si votre mari retourne au Caire.

— Pauvre mère. — 1. Si elle a 55 ans et si elle est veuve, 800 fr. par an. — 2. Non, la décoration posthume est purement honorifique.

— Mexico, 10. — Inutile.

— C. C. D., 29. — Ecrivez au commandant du bataillon.

— Roca, 4. — Oui, si la commission arbitrale le décide. — 2. Six mois après la démobilisation des fils. — 3. Oui, il obtiendra un secours.

— A. F., Bordeaux. — Oui, vous devez payer.

— J. P. C., bataillon d'Afrique. — Oui, en demandant l'autorisation à la mairie de Cabbs. Voyez une compagnie de pompes funèbres.

— O. B. — Il pourra demander à être affecté à un régiment le plus près possible de son domicile, mais le reste est subordonné aux nécessités du service.

— Jeanne, 36. — 1. Non. — 2. Non. — 3. Vous pouvez mettre le loyer au nom de votre mari. En cas de difficultés, voyez le juge de paix.

— J. L., 285, Saujon. — Votre locataire est tout à fait dans les conditions de la loi du 9 mars 1918. Vous n'auriez pas gain de cause.

— M. Lapérouse, 77. — 1. Oui. — 2. Si vous avez des titres très sérieux (citation très belle, par exemple) vous pourriez vous adresser au ministre de la guerre. — 3. Non.

— Francillon. — Ecrivez à la direction de l'Annuaire de la Presse, 7, rue Portalis, Paris (8e).

— M. C. 1873. — Non, vous ne pouvez qu'essayer de vous entendre à l'amiable avec votre locataire, qui comprendra peut-être la situation délicate dans laquelle vous vous trouvez.

— Bègles, Cazalet. — 1. Non. — 2. Oui, mais on lui accordera des délais.

— Castres, René Coussillon. — Il faut attendre les instructions ministérielles.

— L. D. 4,258. — Oui.

MAITRE-JACQUES.

Direction Régionale
pour le Sud-Ouest et les Charentes
12, cours de Verdun, 12
BORDEAUX
Téléphone 26-18

PRIME à nos LECTEURS — 24 — CARTES-LETTRES — 24 — sur papier vélin fort

Ces cartes-lettres, bien perforées et bien gommées, sont contenues dans un portefeuille en carton qui peut être mis dans la poche.

Prix : 75 centimes franco

Deux portefeuilles (franco)..... 1f45
Trois — — ..... 2f »

Adresser les commandes, avec le montant, au Directeur de la *Petite Gironde*, 8, rue de Cheverus, Bordeaux.
Nous n'expédions pas contre remboursement.

Ce portefeuille de 24 cartes-lettres est en vente, au prix de **60 centimes**, dans tous les magasins et dépôts de la *Petite Gironde*.

AVIS AUX ANNONCEURS ET LECTEURS
LA SOCIÉTÉ DES ANNONCES DE
L'AGENCE HAVAS
A BORDEAUX
Péristyle du Grand-Théâtre

1° Reçoit dans ses bureaux des ordres de publicité pour tous les journaux;
2° Autorise les clients qui désirent conserver l'anonymat à prendre, pour les faciliter, un pseudonyme et à faire adresser leur correspondance dans ses bureaux;
3° Rend ce service à ses clients à titre absolument gratuit. Elle prie donc les lecteurs de répondre aux noms indiqués dans les annonces, car elle ne peut, elle-même, donner aucun renseignement sur les affaires ayant fait l'objet des dites annonces;
4° Recommande aux annonceurs, dans l'intérêt même de leur publicité, de répondre aux lettres, surtout quand elles renferment un timbre, des certificats ou références; c'est d'ailleurs un devoir de stricte convenance.

HÉMORROÏDES
Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les Hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament :
L'ÉLIXIR de
VIRGINIE NYRDAHL
qui les guérit radicalement et sans danger.
En découpant ce Bon 70 et en l'adressant à
PRODUITS NYRDAHL
20, rue de La Rochefoucauld, 20, PARIS
on recevra gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

L'ABBÉ E. PELLETANT indique gratis moyens infaillibles pour guérir par les plantes : *Albuminurie, Diabète, Cœur, Foie, Poumons, Maladies de Peau, Sang, Voies urinaires* et toutes *Maladies chroniques*. Ecrire : VIELLE CURE, 4, Avenue des Phocéens, NICE.

SUCRE d'ORGE de VICHY
Marque VICHY-ÉTAT
EN VENTE
CONFISERIES et Maisons d'Alimentation.

IMPUISSANCE Nouveau traitement puissant, énergique et *sans danger*, rendant à tout âge la FORCE VIRILE à tous les IMPUISSANTS.
LABORATOIRE des SPÉCIALITÉS UROLOGIQUES
22, Bd Sébastopol, PARIS. Service I. (*Notice gratis*).

A nos Abonnés

Nous prions nos Abonnés dont l'abonnement expire le

15 JANVIER 1921

de vouloir bien nous faire parvenir **sans retard** *leur renouvellement en utilisant la formule de chèque-postal que nous leur adressons à cet effet.*

TARIF DES ABONNEMENTS

DESTINATIONS	4 mois	6 mois	1an
Gironde et limitrophes.	13 fr.	24 fr.	45 fr.
France et Colonies.....	14 fr.	26 fr.	48 fr.
Etranger	18 fr.	35 fr.	65 fr.

LA HERNIE
GUÉRIE PAR la Méthode LEROY
CHUTES de MATRICE
DÉPLACEMENTS des ORGANES

Hernieux, ne confondez pas !!! Nos lecteurs connaissent de longue date la haute réputation de **M. LEROY, de PARIS**, 75, rue du Faubourg-Saint-Martin, le **maître de l'art herniaire**, aux **succès innombrables**, ainsi que l'a démontré la presse universelle, et qui, en outre, a guéri des milliers de **hernieux** rien que dans notre région. Il n'y a donc plus à hésiter, et nous engageons tous les intéressés à avoir recours à la **Méthode LEROY**, laquelle fait disparaître sans la moindre gêne les **hernies**, même les plus rebelles, et en assure la rapide et complète **guérison**, ainsi que le démontre cette toute dernière attestation :

Monsieur LEROY, à PARIS. Je certifie que mon fils, atteint de **hernie**, vient d'être définitivement **guéri** par votre **merveilleuse méthode** (13 novembre 1920). MENNETEAU, à la Ménardière, commune de Saint-Romain, par Chauvaux (Vienne).

Allez donc voir en toute confiance l'**éminent praticien**, qui recevra à :
Loudun, mardi 4 janvier, hôtel de France.
Poitiers, mercredi 5 janv., hôt. de France.
Nérac, samedi 8 janv., hôtel de France.
Agen, dim. 9 janv., hôt. Jasmin, face gare.
Mirande, lundi 10 janv., hôtel de France.
Maubourguet, mardi 11 janv., hôt. de France.
Lannemezan, mercr. 12 janv., hôt. de la Gare.
Tarbes, jeudi 13 janv., hôtel Henri-IV.
Lectoure, 14, de 11 h. 30 à 4 h., hôt. France.
Angoulême, samedi 15 janv., hôt. du Palais.
Coutras, dim. 16 janv., hôt Paix, face gare.
Tonneins, lundi 17 janvier, hôtel du Centre.
BORDEAUX, dim. 30 et lundi 31 janv., hôt. Pyrénées et Négociants, 12-14, r. St-Remi.

DIVORCES (En tous Pays) Cab^t DE VERTUIL Ex-F^re de la Sûreté et D^r en Droit, D^e 24, rue Rohan (*Tél. 26.29*) Bordeaux.

LA PILULE DUPUIS EST LA PILULE DU SANG

La PILULE DUPUIS n'est pas seulement le plus actif, le plus doux, le meilleur des laxatifs : elle est encore *Antibilieuse, antigalaireuse* et aussi *dépurative*. A ce titre, elle possède sur le sang une action considérable.

En déblayant l'intestin, en évacuant les déchets, les PILULES DUPUIS empêchent les fermentations putrides qui donnent naissance aux toxines, véritables poisons du sang. C'est pourquoi

LES PILULES DUPUIS
purifient, régénèrent le Sang et activent sa circulation

Cette impulsion donnée à la circulation est hautement appréciée des jeunes filles et des femmes qui font un usage régulier des PILULES DUPUIS. Avec elles, plus de souffrances, plus de retards, plus de pesanteur, plus de ballonnement au moment des époques :

LES PILULES DUPUIS
sont les régulatrices de la circulation

Mesdames, Mesdemoiselles, ne perdez jamais de vue l'influence de l'intestin sur le sang : combattez efficacement votre constipation par un usage régulier des PILULES DUPUIS.

Mesdames, Mesdemoiselles, si vous n'êtes pas affligées de constipation, mais si vos règles sont irrégulières, insuffisantes, douloureuses, si vous vous sentez congestionnées, si le ventre est sensible, pesant, ballonné, prenez chaque mois, pendant la huitaine qui précède vos époques, quelques PILULES DUPUIS, et vous apprécierez bien vite leur

INCOMPARABLE EFFICACITÉ SUR LE SANG

N'hésitez pas : Faites chaque mois une cure régulatrice à l'aide des PILULES DUPUIS
Vous en serez émerveillées

BIEN EXIGER
dans toutes les pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
En boîtes de 2 francs (impôt en sus)

Chaque boîte porte une étoile rouge (marque déposée) sur le couvercle et les mots « DUPUIS-LILLE » imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge. Dépôt général : Pharmacie Baillœuil, 109, rue Léon-Gambetta, Lille.

Etrennes

Pourquoi payer des Bonbons cher ?
Lorsque les Etabl^ts **ROBIER**, 6, rue Michel-Montaigne, Bordeaux, *vous offrent des* Bonbons Chocolats, Crèmes, Fondants, Dragées *de* Fabrication FÉLIX POTIN *très soignée, dans des* Sacs riches,
à **8** francs le 1/2 kilo
Pas de secret : Grande Vente à Petit Bénéfice
Vendredi 31 Décembre : Une boîte Ananas d'une valeur de 4 francs sera offerte à tout acheteur de 30 fr. de marchandises (sucre excepté)
BONBONS FÉLIX POTIN, les meilleurs, les moins chers
Livraison à domicile — Téléphone 13-40

Asthmatiques ! Catarrheux ! Bronchitiques !
Et Vous qui toussez !
N'oubliez pas de prendre ce soir une tasse de
LA TISANE RAOUL MATET
AU GOUDRON

Son mode d'emploi en infusions chaudes permet aux merveilleuses vertus curatives des végétaux qui la composent d'agir directement, par vaporisation, sur les parties faibles de l'appareil respiratoire, de les décongestionner en les désinfectant, et d'assurer ainsi la reconstitution des tissus qui reprennent alors leur vigueur première.

Plus de quintes pénibles
Plus de crises d'étouffement
SOULAGEMENT IMMÉDIAT
NUITS CALMES ASSURÉES
GUÉRISON RAPIDE

Elle est la providence de toutes les personnes délicates des bronches qui craignent LE FROID, LA PLUIE, LE BROUILLARD.

D'un goût exquis, elle se prépare en infusion soit à l'eau, soit au lait

Boîte, 3 fr., chez tous les pharmaciens; par poste, 3 fr. 60
Dépôt : Raoul MATET, 9, rue Sainte-Croix, Bordeaux

SYPHILIS TRAITEMENT SÉRIEUX, efficace, discret, facile à suivre même en voyage, par les
COMPRIMÉS DE GIBERT
10 ans de succès ininterrompus
La boîte de 50 comprimés Onze fr. (impôt compris)
Envoi franco contre espèces ou mandat adressés à la
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne — MARSEILLE
Très nombreuses déclarations médicales et attestations de la clientèle.
Dépôt à Bordeaux : Phie Roussel, 1, Place St-Projet.

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). ECOULEMENTS, RETRÉCISSEMENTS. Traitement en une séance. CLINIQUE WASSERMANN, 28, r. Vital-Carles, 28, BORDEAUX Tous les jours jusq. 7 h. *Brochure et renseign. sur demande*

606 INSTITUT SÉROTHÉRAPIQUE BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES T. les jours, jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi *Brochures et renseignements sur demande*

LES SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES

Tous les dimanches et jours de fêtes, à dater du 25 décembre et pendant la période des sports d'hiver, la Compagnie du Midi assurera les services spéciaux suivants :

A) **FONT-ROMEU.** — Le train de retour vers Perpignan et Narbonne sera retardé de 19 h.15 à 21 h. Départ de Font-Romeu, 21 h.; arrivée à Perpignan, 23 h. 36; arrivée à Narbonne, 0 h. 51.

B) **LUCHON.** — Départ de Toulouse, 6 h. 34; départ de Tarbes, 6 h. 09; arrivée à Luchon, 9 h.09; départ de Luchon, 20 h. 11; arrivée à Toulouse, 23 h. 05; arrivée à Tarbes, 22 h. 23.

C) **CAUTERETS.** — Départ de Pau, 7 h. 07; départ de Tarbes, 7 h. 16; arrivée à Pierrefitte-Nestalas, 8 h. 35; départ de Pierrefitte-Nestalas, 18 h. 10; arrivée à Pau, 19 h. 29; arrivée à Tarbes : 1res classes, 19 h. 18; 2e et 3e classes, 19 h. 55.

D) **LARUNS-EAUX-BONNES.** — Départ de Pau, 7 h. 15; arrivée à Laruns, 9 h. 01; départ de Laruns, 18 h 02; arrivée à Pau, 19 h. 29.

Pendant les grandes semaines qui auront lieu : à Pont-Romeu, du 9 au 16 janvier; à Luchon - Superbagnères, du 16 au 23 janvier; à Cauterets, du 24 au 31 janvier; à Laruns-Eaux Bonnes, du **12 au 20 février**, des services spéciaux seront organisés. Leur horaire sera communiqué ultérieurement.

VINS GIRONDE à 12°, SUIS ACHETEUR, 1920. G. CASTERA, 6, pl. Fégère, Bx.

V. soufre d'Apt pour 1er et 2e ventes, 35f % k. Putz, Pessac.

V. ½-muids chêne pour essences et huiles minérales BALADEUSE 1,500 kilos. 44, chemin de Pessac, 44.

USINIÈRE à vendre état neuf. S'ad. 32, r. la Franchise, Bx.

OURRURES opposum, skungs, 49, r. P.-Gallien, 1er ét. B. occ.

ON LOUERAIT à l'année, Bordeaux ou banlieue immédiate, maison meublée composée de huit chambres, salon, salle à manger, parc et garage. Faire offres à M. SEURIN, à Blaye.

DEMANDE par homme jeune et actif place représentant ou voyageur merchandise ou toute autre branche. Meilleures référ. Ecr. Jean, bur. j.

CAMION Pierce-Arrow 3,000 k., état neuf, 12,000f. Dodge cond. int., démarr., écl. électr., 16,500f; remorque 4 r., 2,000 k., neuve, 3,500f. Bertuel, 41, av. Thiers, Bx.

A V. terrain industriel t. b. placé, vastes constructions. Ecr. C. B. 33, bureau du journal.

A V. Motobloc 12 HP, excellent état. — LACAZE, route Tarbes, Lourdes (H.-Pyrén.).

COMPAGNIE FRANÇAISE
DU « ROYAL - VICHY »
Convocation d'actionnaires
MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le lundi 10 janvier 1921, à 14 h. 30, à la Bourse, salle des ventes (rez-de-chauss.).
ORDRE DU JOUR :
Rapport du Conseil sur la situation.
Propositions à faire en vue du concordat.
Questions diverses.
Dépôt des récépissés conformément aux statuts, chez M. Tabuteau, 16, rue Blanc-Dutrouilh.

VIGNERON-LABOUREUR avec famille demandé p. propr. près Bordx, Réf. sér. exig. S'ad. Hosteln, 10, pl. Pey-Berland, Bx.

BALADEUSE à vendre, force 2,500 Kilos, S'adress. 77, rue d'Ornano.

A V. 1 camionnette White 1,500 k., 15,000f; 2 camions 1,000 k. 13,000f; camion A. S. 4 tonnes 20,000f; 8, rue Canihac, 2 à 4 h.

DEMANDE femme libre pour petit commerce comestible, 82, rue Prunier, Bx.

A V. beau piano à queue Erard 59, quai des Chartrons, Ier.

A V. ch. coin. Visiter 14 à 16h, 20, rue du Saujeon, 20, Bx.

SAVON LA PERDRIX 72% d'huile
Reproduction Gamis.

UNE IDÉE ! Avant d'acheter vos Cadeaux voyez les Bijoux, Brillants et Argenterie, 25, r. des Trois-Conils. **MOULÉS** Ravissantes occasions entièrement remises à neuf. **50 00 meilleur marché que partout ailleurs.** Les vieux **BIJOUX** sont acceptés en paiement. — **OR** racheté de 6 à 7 fr. le gramme.

ON DEMANDE 1 lanceur d'hommes désintéressés qui prêterait 50000 francs à jeune homme 30 ans, offrant toutes garant. p. lancer affaires sérieuses. Pour renseignements, écrire PATIN, bureau journal.

A V. dans le Lot, PROPRIÉTÉ rapport et agrément de 30 hectares, dont 9 de prairies, avec belle maison Louis XIII, dépendances, ferme, etc. Chasse. Ecr. TICKLE, Ag. Havas, Bdx.

AVIS Pour devenir ingénieur électricien, ou dessinateur, monteur, conducteur, etc., par étude rapide chez soi, lire la brochure captivante : « LE RÈGNE DE L'ÉLECTRICITÉ », envoyée *gratis* par Institut Normal Electrotechnique, 40, rue Denfert-Rochereau, PARIS.

RIZ, BRISURES DE RIZ pour alimentation. Vente en gros. Compagnie Sud-Américque, La Rochelle (Char.-Infér.).

REPARATIONS IMMÉDIATES FABRICATION **DENTIERS** *Prix modérés* 14 bis, pl. des Gds-Hommes, Bdx.

REPRÉSENTANTS pour produits alimentaires, très sér. référ., demand. pour t. arrondts. Jaume, 5, rue du Coq, Marseille.

ROUGE VIN EXTRA BLANC 100f VINICOLE NOUVELLE 160 l'hl au 27, rue Peyronnet l'hl au

J'ACHÈTE meubles, laines, plumes ou débarras, etc. — Ecrire : E. MAZET, 75, r. J.-Carayon-Latour, 75, Bdx.

LA FEUILLE D'ANNONCES paraît chez les marchands de journaux et 37, rue Esprit-des-Lois. Elle contient la liste des commerces et immeubles à vendre, locations, emplois, etc.

ACHAT A GROS PRIX MEUBLES anciens et modernes. Objets d'art et d'antiquités. Labarraque, 14, cours d'Albret.

DEMOISELLE polonaise donnerait leçons de peinture sur porcelaine à domicile. P^e mod. S'ad. 65, r. Eglise-Saint-Seurin.

Beaux Faissonnats chêne 5 francs rendus domicile par 50. MOTHES, 19, r. Gaston-Lespiault

GROSSE QUANTITÉ panneaux, montés 190×60 pour clôtures, claisons, etc., à vendre 0,40 l'un; 47, chemin de Pessac.

ÉCHANGERAI camion 4 tonn. de La Buire, état neuf, contre torpédo récente b^ne marque, 12 ou 15 HP. Ecr. BOLT, bur. journal.

FER feuillard pour quarts 120f % kil. HENAULT, LIBOURNE

CAMION à vapeur système Purrey, état de neuf, à v. Facilité paiement. Ecr. Henrion, bur. j.

A V. cheval 5 a. pr labour, 31, r. Maurice-Bertaux, Talence. Vis. samedi et t. les dimanches

PERDU sac à main contenant forte somme, ramassé par un amputé dont on a pris le signalement lorsqu'il a trouvé le sac aven. Thiers, en face le n° 7. Le rap. 7, r. Lafon, Bastide. F^s réc.

BELLE CHAMBRE de milieu st. Louis XIII et salle à manger Renaissance, à vendre, pressé; 30, rue Chabrely, Bx-Bastide.

A V. attelage, 5 cochons, belle lapinière, cage à poulets et débarras; 50, r^te de Toulouse, Bx

GÉRANCE dée par dame 40 a., alim. et vins de préfér., fournir caution, et référ. sérieuses. Ecr. BERNARD, bureau journal

Fils de fer galvanisés pour clôtures, vignes, etc. à partir de 32 fr. les 100 kilos. Demander nos tarifs. COMPTOIR COMMERCIAL FRANÇAIS, LA ROCHELLE

CAFÉS ON DEMANDE très bon ouvrier connaissant à fond la torréfaction des cafés. Se présenter avec sérieuses réf., 131, r. 14-Juillet, Talence.

PONEYS VOITURES TOUTES TAILLES, tous prix. Plusieurs trotteuses caoutchoutées et autres modèles.

ROUES caoutchoutées et ferrées toutes dimensions, prix avantageux. FORTE charrette bon état à vendre. Griffel, 21, r. Montméjan, Bx-Bdeau

Etude Me BESSON, av., 3, cours Georges-Clemenceau, Bx.

VENTE au Tribunal, 18 janvier 1921, à 12h, corps d'immeubles : mais., chais, bur., à Bx, 62, quai des Chartrons. M. à p., 40,000 fr. Ind. d'Armagnac. Mes Peyrelongue, Alauze, av. col. Vis. mard., vend., 15 à 17h

ON DEMANDE chef de cuisine pour ouvrier Bas-Médoc. S'ad. SERVAN, 37, r. du Teich, Bordx, de midi à 2 h.

CRIN VÉGÉTAL On demde ouvrier capable pr cardage crin végétal. G. Mothe et Cie, 2, q. Chartrons.

AFFAIRE UNIQUE A vendre 2 pneus neufs avec chambre à air, cablés Michelin 865×135 et un pneu neuf américain 880×120. Fre offre Mamert, Ag. Havas, Bdx.

Le meilleur Cadeau
Le plus apprécié
Offrez une boîte de **MADELEINES LA PRÉFÉRÉE** (*Reine des Madeleines*)
et les Biscuits fins des
Etabliss^ts **DU BLANC & ROUSSEAU**
31, Rue de Lalande, et 38, rue Labirat, Bordeaux - Tél. 50.26

CHAUSSURES de toutes sortes
Dépôt de Fabriques, 50 0/0 de baisse. 22, r. Porte-Dijeaux, Bordx

CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS IMMÉDIATES
Etablissements HYGIÈNE et CONFORT
54, cours Pasteur, Bordeaux. — Tél. 34.40
Sur demande envoi brochure V

MACK 7 tonnes, BENNE BASCULANTE
Complètement revus. Livraison immédiate
H. CASTANET, 23, rue du Loup, Bordeaux. — *Tél. 10-36.*

Béliers hydrauliques Clapets; 53, rue de Tauzia, Bdx.

A V. GREGOIRE 12 HP mod. 1913 4 cyl., 4 pl., carros. élégante, en état marche, bons acces. Ecr. Pépin, préfecture, Cahors (Lot).

REPRÉSENTANT à la commission, homme ou femme, est demandé par fabrique de lingerie du Nord pour visiter la région. Ecr. L. D., 40, rue Faidherbe, LILLE.

A V. poêle chappée, cheminées parisiennes; 6 bis, r. Haillan.

Exportateur français dde 150,000f p. extension affaires. 8 % intérêt plus 20 % sur bénéfices. Réf. de tout premier ordre. Ecr. Mamey, Ag. Havas, Bdx.

ON céderait jouissance 1er janvier affaire de magasinage, entrepôts d'octroi et de régie, quartier des Chartrons. Ecrire MEDARD, Agence Havas, Bdx.

EMPLOYÉ jne homme ou jne fille bon sténo-dactylo dde p. mais. vins; Indtc. par let. manusc. précéd. emplois, âge et prét. Ec. Manent, Ag. Havas, Bx

Marque de fabrique reproduite sur tous les
AUTO-INJECTEURS M. M.
DÉCRASSAGE ABSOLU des MOTEURS
Economie d'essence pouvant aller jusqu'à 40 %
DÉPOSÉE EN TOUS PAYS
Consultez nos Albums de Références
Société anonyme française des Etabl. de l'AUTO-INJECTEUR "M. M."
18 et 20, rue des Chênes-Lièges } à BORDEAUX
Téléphone 49-25

AVIS A MM. LES PHOTOGRAPHES ET REVENDEURS La Maison GUILLEMINOT, BOESPFLUG et Cie, plaques, papiers et produits photographiques, a l'honneur d'informer sa clientèle que le dépôt de ses produits exist. à Bx, 138, r. de la Trésorerie, sera géré à partir 1er janv. proch. par M. Schuermans, auquel toutes les commandes devront être adressées.

CHAI à louer aux Chartrons. Ec. Mercier, 138, r. Naujac.

A VENDRE jument et baladeuse ét. neuf, fouet en main, 46, avenue Hôpital, Le Bouscat.

BAR-RESTAURANT-BAL dans grande banlieue Bordx, 3 salles, charmilles, logement, emplacement 1,600 m., situation uniq. p ciné. Loyer 800f. Recet. 6,000f. A vendre, pet. px. Cause dép. Ec. Lentiol, Ag Havas, Bx

A CHETE PLATANES ET PEUPLIERS p. exploit. de suite Ec. LENAX, Ag. Havas, Bdx.

ON DEMANDE UNE STÉNO-DACTYLO, secrétaire de 1er ordre, ayant quelques années de pratique. Ecrire en indiquant degré d'instruction, références et prétentions à MARTIAL, Agence Havas, Bdx.

A V. MAISON libre état neuf, 13, r. Duhem (anc. r. La Teste). S'y ad. 9 à 11 h. et 2h½ à 4 h.

ON demande employé intéressé au courant pour création affaire, commission ou autre. — Ec. MARC, Agence Havas, Bdx.

Fournirais CAPITAUX pour association commerciale sérieuse. Ec. Monique, Ag. Havas, Bx

CHAUDRONNIER demandé soudure autogène et tuy. fer, cuivre. Ec. en indiquant références à G. MESSIER, 126, r. Fondaudège, Bx

BICYCLETTE neuve frein moyeu à vendre, 65, r. Gde-Rollande, Ex-Bastide.

CAVE DES CHARTRONS 98, rue Ducau, 98, Bordeaux
Vin rouge extra dep. 1f le litre
Vin blanc extra moelleux 1f60

RHUM MARTINIQUE vieux supérieur. Grand arome. 40°, 12350; 540, 17 fr., le litre, nu. Dégustation sur le comptoir.

ON DEM. 1 vacher, charretier, journ. et hom. à tte main. Sér. référ. Bons appoint., logés. S'adr. régisseur Abbaye de Sablonceaux, p. Nancras (Ch.-Inf.)

EMPLOYÉ DE BUREAU sérieux, demandé p. tenue de livr. facile. Ecr. références et prétentions L. G. 64, bur. jal.

"ASTER" MOTEURS COMPTEURS D'EAU Livrables de suite M. LEDOUX & Cie, Agts 6x pr le S.-O. 10, pl. du Vieux-Marché, Bdx. Tarif n° 14 H gratis. SOUS-AGENTS DEMANDÉS

TEINTURERIE, 3, r. Lescure Usine LATASTE Tél. 18.37 **NOIR POUR DEUIL** TOUS LES JOURS

CADEAU UTILE Pour le home, pour le voyage Machine à écrire CORONA Interoff., 52, allées de Tourny.

MÉCANICIENS d'aviation pour réparation moteurs demandés. — Usine LATÉCOÈRE, 1, route de Revel, 1, TOULOUSE.

POUR travaux de couverture, bon ouvrier zingueur demandé. — Usine LATÉCOÈRE, 1, route de Revel, 1, TOULOUSE.

PIANO, meubles et bibelots anciens à v.; 15, Montbazon.

A LOUER au mois ou à l'année, 2 WAGONS-FOUDRE EN BOIS pour vin blanc, contenance 160 hectos, et 2 WAGONS MONO-FOUDRE neufs pour vin blanc ou rouge, contenant 160 hectos chaque. S'adresser à M. HOLLEY, 37, avenue Victor-Hugo, Paris.

ENTREPRISES GÉNÉRALES
Bâtiments - Usines
Electricité - Gaz
Sté Ame d'Entreprises et de Travaux
29, quai de Bacalan

Etude de Me TOUTON, avoué, 1, rue de Cheverus, à Bordeaux

VENTE AU TRIBUNAL

le mardi 11 janvier 1921; à 13 h. :
1° Domaine de la Tour-Haut-Talence, importante maison d'habitation, dépendances, vignes, plein rapport, jardins potager et d'agrément, maison contiguë, cours Gambetta, 238 et 240; autre maison, rue Maurice-Bernard, à Talence, non louée. M. à p., 100,000 fr. ;
2° Propriété de Moncet, avec maison, jardins d'agrément et potagers, cours Gambetta, 224, à Talence. Entièrement libre. M. à p., 20,000 fr. ;
3° Bel immeuble avec grand jardin, rue de Bègles, 4, à Bordeaux. M. à p., 30,000 fr. ;
4° Maison avec jardin, rue Frère, 90, à Bordeaux. Mise à prix, 8,000 fr. ;
5° Maison avec jardin, même rue, 92. M. à p., 8,000 fr. ;
6° Maison avec jardin, même rue, 94. M. à p., 8,000 fr. ;
7° Maison même rue, 96. M. à p., 8,000 fr. ;
8° Maison place Guadet, 2, à Bordeaux. M. à p., 3,000 fr. ;
9° Maison rue Guadet, nos 20 et 20 bis, à Bordeaux. Mise à p., 15,000 fr.

Visites : 1er et 2e lots, les mardis et samedis, de 14 à 16 h.; 3e lot, lundis, mercredis, vendredis, de 14 à 16 h.; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e lots, mardis, vendredis et samedis, de 14 à 16 h. Me Garrau, avoué colicitant.

A V. DEUX MAISONS LIBRES quartier bourgeois : 1re, 9 pièces, salle à bain, cave, grenier, eau, gaz, électr., jardin. Px 110,000f. — 2e, 8 pièces, s. à b., cave, eau, gaz, électricité, jardin. Prix 75,000 fr. — Ecrire MAIZET, Agence Havas, Bordeaux.

JE CHERCHE, vide ou meublé, petite chambre et cuisine ou chamb. seule, très indépend. Ec. MALTAT, Ag. Havas, Bdx.

M^r fer. encais. et comt. Réf. caut. Ec. MALBO, Ag. Havas, Bx.

A LOUER bureaux q. Chartrons Ec. MAISSE, Ag. Havas, Bx.

A V. ch. mil. pet. px, b. phono disq., chaise-table enf., ch. longue, 33, r. Charl-Marionneau, Ex

Dessinateur 19 a., sér., instr., au cour. dess. archit. et ind. cherche sit. Ec. Magny, Ag. Havas, Bx.

SUIS ACHET. mach. écr. occ. préf. Remington, Underwood, Off. dév. MADIRAN, Ag. Havas, Bdx

CITROEN torp. 4 pl. comme neuf, à v., 11,000 fr. Pressé. Ec. MACLAS, Ag. Havas, Ex

A V. lib. de suite Maison quart. Chartrons, b. état, 9 p., jard., e., g., él. Px 30,000f. On vend. aussi mob. Ec. MACEY, Ag. Havas, Bx

A V. b. manteau neuf vel. laine beige. Ec. Marcel, Ag. Havas, Bx.

A V. 50 km. voie Decauville de 0m60 poids 9 k. 5, total, ou part. Un lot 4 tracteurs F.W.D. av. 2 remorq., 4 roues, disp. Bassens. Ec. ARDON, 18, r. Talence, Ex

On dde table, s. à m., buffet anc. Tasses thé. Ec. Michel, Havas, Bx.

Etude de Me G. DUBOIS, av. lic., r. Vital-Carles, 5, sucr de Me Larré.

VENTE AU TRIBUNAL

le mardi 18 janvier 1921, à 13 h. :
1° Immeuble comp. : 1, Belle maison avec jardin, écurie, garage, à Bx, rue de Landiras, 57
Libre de suite
II. Autre maison à Bordeaux, rue de Landiras, 57 bis.
Mise à prix : 150,000 fr.
2° Vastes chais av. bureaux, greniers, logem. de concierge, à Bx, r. de Saget, 24, r. Cazaubon, r. des résiniers. Cont. app., 1,273 mq. M. à p. : 60,000 fr.
3° Villa Roger avec jardin, à Arcachon, quart. Aiguillon, av. Alexandrine. M. à p. : 5,000 fr.
4° Villa Amélie avec jardin, à Arcachon, même avenue. Mise à prix : 5,000 francs.
Me Gorin, av. col.
Visite : 1er lot, mard. et jeud., de 14 à 17 h.; 2e lot, lund., merc. et vend., 14 à 16 h.; 3e et 4e lots, lund., jeud., dim., de 14 à 17 h.

Et. Me Jérôme PEYRELONGUE, not., 51 bis, Pavé-Chartrons, Bx.

VENTE VOLONTAIRE

Chamb. not. à Bx, 6, r. Mably, mercr. 5 janv. 1921, 13 h., propriété sit. à Bègles, Gde, r. Raze et av. Favarque, comp. div. const. à us. d'habit., hang., jardin, terr., sup. 6.682 m. c. 53 d. c. Louée p. bail expir. 31 juill. 1922. M. à p. : 40,000 fr. S'ad. p. rens. à Me J. Peyrelongue, not.

Etde de Me G. VALETON, avoué licencié, 3, rue Taylor, 3, PAU.

Vente aux enchères publiques

le 21 janvier 1921, à 14 heures, au palais de justice, à PAU.

1er lot. — VILLA MONPLAISIR, à Bizanos, près Pau. Mise à prix, 50,000 francs.
2e lot. — TERRAIN de 10,900m environ, à Pau, avenue Trespoey. Mise à prix, 45,000 francs.
3e lot. — VILLA TIBUR, à Pau, aven. de Tarbes. M. à p., 180,000f.
4e lot. — VILLA GRAZIELLA, à Pau, avenue de Tarbes. Mise à prix, 250,000 francs.
5e lot. — MAISON D'HABITATION à Pau, 15, avenue d'Ossau. Mise à prix, 150,000 francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mes Valeton, Mignot et Minvielle, avoués à Pau.

Etude de Me J. BOULUGUET, av. lic., à Bx, r. Trois-Conils, 47

VENTE AU TRIBUNAL

le mardi 11 janv. 1921, à 13 h., Maison av. jardin et dép., à Talence, avenue Ste-Marie. M. à p. : 8,000 f. Vis. merc., vend., 2 à 4 h. Me Aucoin, av. col. Indiv. Dupuy

Etude de Me G. DUBOIS, av. lic., r. Vital-Carles, 5, sucr de Me Larré.

VENTE AU TRIBUNAL

le mardi 18 janvier 1921, à 13 h. : vaste immeub. comp. chais, bureaux, logem. et ter. contigu, à Bdx, rue d'Eysines, 48, 50, 52, 54, 56, 58. M. à p. : 100,000 fr. Me Molienthiel, av. col. Visite : lund. et vend., de 14 à 17 heures.

ON s'intéresserait aff. sérieuse apport avec situation. Ecr. avec renseignements sous numéro 3,425, Agence Havas, Angers.

MAITRE DE CHAI connaissant la manipulation des eaux-de-vie demandé par importante Maison de Cognac. Sérieuses références exig.